

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. MARS

1779.



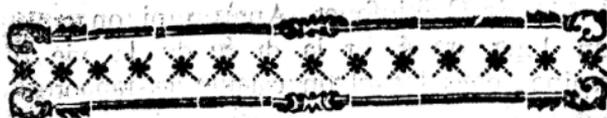
A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-  
tion du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

I. MARS

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire naturelle générale & particulière, servant de suite à l'histoire naturelle de l'homme.* Par Mr. le comte de Buffon. Tomes 7<sup>e</sup>. & 8<sup>e</sup>. A Paris, suivant la copie in-4<sup>o</sup>. de l'imprimerie royale. A Liege, chez Orval-Demazeau. 1778.

ON voit à la tête du 7<sup>e</sup>. volume le discours prononcé à l'académie françoise le jour de la réception de Mr. de Buffon, les réponses aux discours de Mrs. de Watelet, de la Condamine, le chevalier de Chastelux, le

mâréchal de Duras, & un projet de réponse à Mr. de Coëtlosquet. Après quoi on trouve un long traité sur la durée de la vie humaine, dans lequel on calcule les rapports de vraisemblance, les degrés de probabilité, l'influence des hasards, l'inconvénient des risques &c, pour juger de la valeur de nos espérances & de nos craintes. Cet essai est sans doute le résultat d'un grand nombre d'observations & de combinaisons; il occupe plus de la moitié de ce volume, & s'étend depuis la page 217 jusqu'à la page 483 (a). Lorsqu'après avoir vu ce long groupe de calculs on réfléchit sur le but de ce pénible travail, qui est de fixer le degré de la crainte de la mort ou de l'espérance de la vie, on ne peut s'empêcher de regretter que le célèbre naturaliste ait mis tant de tems & de peines, à régler des craintes qu'un peu de saine philosophie règle beaucoup mieux que tous les calculs de l'arithmétique (b).

---

(a) On trouve plusieurs de ces probabilités dans l'almanach françois de Brunswick Lunebourg 1773, pag. 47; & quelques autres dans l'almanach allemand de Lauenbourg 1779, p. 47.

(b) On m'a assuré que le fameux Law avoit passé une grande partie de sa vie à étudier les loteries, & à calculer les probabilités des lots; il en avoit dressé des tables sans fin & sans nombre: ce qui n'empêcha pas que le système inventé d'après ces pénibles combinaisons, ne ruinât la France. Il y a tout à parier que ce long traité de la probabilité de la vie, non-seulement n'ajoutera rien à la mesure de notre existence terrestre, mais n'affaiblira pas du plus petit degré la crainte que la mort nous inspire.

L'état général des naissances & des morts, dans la ville de Paris, que Mr. de B. a placé à la suite de ce traité, est d'une utilité plus réelle, parce qu'il sert à apprécier la population de cette grande ville; laquelle, une fois connue, peut servir de base à d'autres calculs par les idées de comparaison entre une ville & une autre, entre une province & une autre. Mais il est fâcheux que Mr. de B. n'ait pas fait de ce moyen l'usage convenable. Après avoir établi la mortalité moyenne de Paris depuis 1745 jusqu'en 1766, & l'avoir fixée à 18681, il adopte un principe faux, & conclut de ce principe que Paris contient 658000 personnes.

Pag. 510.

Ce principe certainement faux est celui-ci, qu'à Paris il meurt tous les ans un homme sur 35.

Pag 511.

C'est une chose démontrée par l'expérience la plus constante, la plus générale, le plus souvent & le plus authentiquement vérifiée, qu'il meurt plus d'hommes dans les villes que dans les campagnes, plus dans les grandes villes que dans les petites, & dans les très grandes villes plus que dans les villes d'une grandeur ordinaire. Suivant cette observation, que personne n'a jamais contestée, Mr. Beaufobre, dans son excellent traité de *l'Etude de la politique*, a fixé, d'après les meilleurs géographes & naturalistes, le nombre des morts de la manière suivante. A la campagne, 1 sur 40 ou sur 42; dans les petites villes, 1 sur 30 ou 32 (selon leur situation, le degré de population &c.); dans les grandes villes, 1 sur 28

ou 24 (a). Je puis assurer que rien n'est plus vrai que ce calcul. J'en ai porté l'idée avec moi dans toutes les provinces & les villes que j'ai observées par moi-même, & dont j'ai pu connoître la population & la mortalité; & tout a constamment concouru à confirmer ce genre de proportion & de rapport. Or, si dans les villes qu'on peut appeler grandes, comme Prague, Hambourg, Bruxelles, Florence &c. il en meurt 1 sur 28, ou même sur 24 (alternative qui dépend, comme j'ai dit, de différentes considérations) je crois que pour des villes telles que Venise, Vienne, Amsterdam &c. la mortalité doit être plus grande; & pour des villes telles que Paris & Londres, on ne passeroit peut être pas les bornes du vrai, si on régloit la mortalité sur le rapport de 1 à 20. Mais, pour ne rien dire de paradoxal, je m'en tiens au rapport de 1 à 24, même pour la ville de Paris, & certainement cela est raisonnable: car qui se persuadera que dans un lieu où les causes de mort sont si prodigieusement multipliées qu'à Paris, il ne périt pas plus de monde que dans un village ou dans un petit bourg? qui croira que les principes naturels & inévitables de notre destruction, associés au mauvais air, à la mauvaise eau, à la licence, au libertinage le plus forcené, à la

---

(a) *Etude de la politique*, page 302. On peut voir ce que j'en ai dit dans le *Journal d'Avril* 1772, p. 239 & suiv. Autres calculs là-même. — 1 Fév. 1771, p. 86 & 87. — 15 Janv. 1778, p. 97 & 109.

crapule, aux mets empoisonnés par les raffinemens de la gourmandise, à la contagion de cent maladies différentes plus ou moins communiquées, à la manie du suicide, à la fureur du jeu, à la rage du faux honneur, à la gêne du luxe, au tumulte & à l'agitation cruelle de toutes les passions, à des accidens de tout genre aussi multipliés qu'inévitables &c; qui croira, dis-je, qu'un homme placé dans le sein de toutes ces destructions, ne mourra pas plutôt que le bon cultivateur qui ne connoit que son champ, sa paisible famille & ses utiles animaux, qui se nourrit des fruits de la simple nature, qui respire le même air que les plantes nourricières & les herbes salutaires ?

C'est cependant ce genre d'inconféquence que le célèbre naturaliste adopte comme un principe. Dans le bourg d'Epoiffes & les villages voisins, il ne meurt, dit Mr. de Buffon, qu'une personne sur 35 au plus. Il prouve cette assertion par la population de cette petite contrée, connue par un dénombrement exact. La mortalité de Paris sera donc égale à celle d'Epoiffes.

Page 520

On aura sans doute de la peine à concevoir qu'un homme tel que Mr. de Buffon, ait pu se faire illusion dans une matière si évidente par elle-même, & qui d'ailleurs se prête à tous les genres de vérification. C'est uniquement au préjugé touchant la grande population de Paris, que ce paralogisme de cet habile homme doit être attribué. En effet, après avoir, durant 60 ans, lu & entendu

tendu que les habitans de Paris forment un million, on croit se tromper, lors même qu'après l'évaluation des rapports les plus sûrs & les plus constans, on trouve que leur nombre monte tout au plus à 450,000 (a). Pour ne pas reconnoître une vérité peu d'accord avec les idées reçues, Mr. de B. a renversé l'ordre des choses, & au lieu d'évaluer la population sur le degré de mortalité, il a réglé la mortalité sur l'état supposé de la population. Cela est si vrai, qu'ayant sous les yeux les calculs de quelques Anglois, qui, pour exagérer la population de Londres, supposoient

---

(a) Le résultat de la mortalité moyenne 18681, & de la supposition d'un mort sur 24 vivans, est précisément 448,344. Dans la nouvelle édition du dictionnaire géographique j'ai indiqué le nombre de 460,000; & tout ce que j'ai lu postérieurement me confirme dans ce calcul, ainsi que dans celui de Londres que j'ai fait monter à 500,000. Il y a dans ce dernier article 600,000; c'est une erreur qui a été corrigée dans l'errata, pag. xxvij. — Une chose qu'il ne faut pas manquer d'observer, c'est que les tables de la mortalité des villes fort commerçantes & des villes de cour, nous instruisent du nombre d'hommes contenus dans leurs murs, mais point du nombre des habitans, qui est beaucoup moindre. Celui-ci doit plutôt se prendre sur les tables des naissances. P. ex. en 1777, il est mort à Amsterdam 8939 personnes; mais le nombre des naissances n'a été que de 4877. La même année, le nombre des morts à Dantzig étoit de 2185, celui des nés de 1442; à Vienne, morts 10152, nés 7594; & ainsi à proportion, selon que les villes font le centre d'un grand commerce, ou d'un vaste état.

posoient qu'il n'y mourroit qu'un homme sur 30, Mr. de Buffon, uniquement occupé du résultat de ces calculs, suivant lequel Londres paroîtroit plus peuplée que Paris (a), prononce définitivement, sans en donner de raison; que si à Londres il meurt un homme sur 30, il n'en meurt qu'un sur 25 à Paris (b). Preuve évidente qu'il ne s'est proposé autre chose dans la discussion de cette matiere, que de maintenir la prétendue population de Paris, ou du moins de ne pas la laisser réduire au point où les vrais calculs la réduisent (c).

On trouve dans ce recueil d'autres supputations qui semblent mériter plus de confiance, parce

Page 563.

---

(a) Londres est effectivement plus peuplée. La mortalité moyenne, depuis 1686 jusqu'en 1758, est de 21962 : ce qui, suivant la règle ci-dessus établie, donne 527,088, fait conclure qu'il y a à Londres un demi million.

Page 561.

(b) Mr. de B. semble mettre une grande différence entre la salubrité de l'air de Londres, & de celui de Paris. Ce qui certainement est une chose très disputable. Les climats septentrionaux sont généralement plus sains. J'ai montré ailleurs que la fumée de la houille, qui épaisit l'atmosphère de Londres, n'étoit point du tout nuisible, mais au contraire très profitable à un grand ombre de tempéramens\*.

(c) Je pourrois en donner encore d'autres preuves également convaincantes. P. ex. parce qu'en 1772 & 1773 le nombre des morts à Paris a paru plus grand, Mr. de B. voudroit croire que la population augmente; tandis que le déperissement visible des mœurs & le regne effréné de toutes les passions doivent nécessairement augmenter la mortalité & diminuer la population.

\* 1 Août 1776, page 498.

que l'auteur en les rédigeant, n'a point eu d'impérieux préjugé à combattre. Tel est le nombre des garçons comparé à celui des filles : dans toutes les tables que Mr. de B. a recueillies, le premier l'emporte toujours ; inégalité qui peut être considérée comme un effet lié à la marche générale de la Providence. Les travaux & les dangers multipliés, auxquels les garçons sont destinés exclusivement, le grand nombre qui en périt dans les guerres de terre & de mer, les métiers pénibles & périlleux qui usent leur existence ou la détruisent tout-à-coup, semblent exiger cet excédent. On a beau dire que les femmes sont sujettes à bien des maladies, ces maladies ne font jamais dans leur sexe les mêmes dégâts, que des causes sans nombre font parmi les hommes (a). Cependant l'excédent des garçons,

---

(a) Cette même observation détruit de fond en comble l'absurde & cruel système de la polygamie, qui suppose évidemment le nombre des filles infiniment supérieur à celui des garçons. — On a vu depuis peu un observateur superficiel essayer d'affaiblir cet argument, en prétendant, que quoiqu'il naisse plus de mâles, il y a plus de femmes vivantes que d'hommes ; sa preuve principale est qu'il y a plus de veuves que de veufs : mais cette preuve s'évanouit lorsqu'on vient à considérer, que les hommes d'un certain âge se remariaient souvent avec de jeunes filles ou femmes (les premières étant mortes en couches ou par d'autres accidens), tandis qu'il est bien plus rare qu'une femme âgée épouse un jeune garçon. — Du reste, il peut être vrai que dans certains tems & certaines circonstances, après une longue guerre p. ex., il y ait plus de

quoiqu'univerſellement vérifié, eſt fort inégal.  
 „ A Paris il naît plus de garçons que de fil-  
 „ les ; mais ſeulement dans la proportion d'en-  
 „ viron 27 à 26, tandis que dans d'autres P. 514.  
 „ endroits, cette proportion du nombre des  
 „ garçons & des filles eſt de 17 à 16. . . . A la  
 „ campagne en Angleterre, il naît ſeize mâles  
 „ pour quinze femelles, tandis qu'à Londres  
 „ il ne naît que quatorze mâles ſur treize fe-  
 „ melles ; & dans nos campagnes il naît en P. 568.  
 „ Bourgogne un fixieme environ de garçons  
 „ plus que de filles, comme on l'a vû par  
 „ les tables des bailliages de Semur & de Sau-  
 „ lieu. . . A Londres il en naît quatorze pour  
 „ treize „. Ces obſervations de Mr. de B. ſont  
 d'accord avec celles de Mr. Beauſobre, qui conſta-  
 tent également la ſupériorité du nombre des mâ-  
 les, & fixe ſuivant le pais où il a fait ſes re-  
 cherches, l'excédent à  $\frac{1}{21}$ . Liſtonai (voiageur  
 philoſ. t. 1, p. 160) aſſure que par des rele-  
 vés faits en divers pais avec toute l'exaétitude  
 poſſible, on trouve  $\frac{1}{5}$  de plus dans le calcul  
 des garçons. Dans des contrées ſeches, mon-  
 tueuſes & fertiles on compte juſqu'à 17 à 19  
 garçons ſur 15 filles. Ce qui prouve que le  
 climat influe beaucoup ſur la différence. Peut-  
 être le nombre reſpectif des garçons diminue-  
 t-il à meſure que différentes raiſons affoibliſ-  
 ſent la force reproductrice ; & qu'au contraire  
 il augmente à meſure que les circonſtances

Etude de  
la pol. p 393.

---

de filles vivantes que de garçons, mais cela ne  
 tarde pas à ſe compenſer dès que la paix eſt ré-  
 tablée.

se réunissent à former des corps vigoureux (a).

Dans le huitieme volume du Supplément à l'histoire naturelle, Mr. de Buffon fait différentes observations sur la génération, & sur l'enfance. Il condamne l'usage du maillot & des corps (b). Il parle des nains & des géans. Dans l'énumération de ceux-ci on en voit plusieurs qui ont paru dans ce siècle, entr'autres un Suisse qui a été portier du Duc de Wirtemberg (c), haut de  $7\frac{1}{2}$  pieds de

---

(a) Le docteur Rutti dans un *Essai sur l'histoire naturelle du territoire du Dublin*, présente trois tables tirées des registres de Dublin, selon lesquelles il est né depuis 1723 jusqu'en 1754 autant de filles que de garçons ; au lieu qu'avant cette période, sur 36 nouveaux-nés il y en avoit 20 mâles & 16 filles. Depuis 1757 jusqu'en 1770 inclusivement, il y eut tous les ans plus de filles que de garçons : en 1769 les registres portoient 1128 filles & seulement 739 garçons. Cette diminution dans le nombre des mâles date à Dublin depuis le tems que l'on a commencé à faire de grands abus des liqueurs spiritueuses, qu'on dit être contraires à la fécondité.

(b) Voyez un ouvrage particulier sur cette matiere dans le Journal du 1. Mars 1776, p. 331.

(c) J'ai vû en 1777, ce géant dans la petite ville de Burgdorff, dans le canton de Berne. Il étoit âgé de 34 ans, mais il paroissoit en avoir 50. Il est foible, & fait tous les ans une maladie mortelle. Son pere que j'ai vû aussi, est très-petit, & sembloit être tout glorieux d'avoir un si grand fils. L'aspect de cette figure est réellement frappant, & remplit toute l'idée d'un géant. Je ne suis pas surpris que le peuple voyant de tels hommes, leur ait attribué 12 & 15 pieds de hauteur,

France (a). A la fin de cet article il est fait mention d'autres géans dont l'existence ou du moins la hauteur ne sont pas bien constatées. Mr. le Cat qui adhère bonnement à ce que les historiens en ont dit, annonce une crédulité qui ne fait pas l'éloge de son discernement; Mr. de B. plus circonspect ajoute, " Il „ paroît certain que ces grands offemens ne „ sont pas des os humains, & qu'ils appar- „ tiennent à de grands animaux, tel que l'é- „ lephant, la giraffe, le cheval; car il y a „ eu des tems où l'on entéroît les guerriers „ avec leur cheval, peut - être avec leur éle- „ phant de guerre (b).

teur, que la renommée & la postérité également exagératrices ont porté à 140 & même à 400. V. le Cat. phil. p. 47, édit. de 1777.

(a) Mr. de Buffon dit, 7 pieds & demi du Rhin. Ce ne peut être qu'une petite erreur. Le pied du Rhin a 12 pouces, chacun de 10 lignes; dans le pied de France le pouce est de 12 lignes: mais ces lignes sont moins grandes que celles du pied du Rhin, & la différence des deux mesures, sur une telle hauteur, n'est pas bien considérable. D'ailleurs la détermination de la hauteur des hommes ne peut être absolument & géométriquement uniforme. La situation, l'attitude, plus ou moins de tension, la santé même & la maladie &c. font aisément la différence de quelques lignes.

(b) Ces remarques sont très plausibles, mais on ne doit pas les regarder comme neuves. Tous les auteurs qui ont combattu l'absurde énormité des géans, en ont fait usage. Mais l'on doit s'en servir gré à Mr. de B. de les reproduire dans un tems, où l'on est aussi crédule en matière de physique, qu'incrédule en matière de religion.

Mr. de B. fait ensuite quelques additions à l'article de la vicillesse & de la mort, de la vue, de l'ouïe &c.; il finit par les variétés de l'espece humaine. En parlant des Nègres, il donne de nouvelles preuves de ce qu'il avoit déjà dit en différens endroits de la couleur de ces peuples, & continue à démontrer que cette couleur n'est rien moins qu'un effet du sang & une variété spécifique. C'est une simple déformation de la peau. Le moyen d'en douter après que Mr. de B., nous montre des Nègres avec des taches blanches, & des Blancs avec des taches noires (a)? on ne s'imaginera sans doute pas que le sang, qui circule continuellement, soit différent dans un endroit du corps que dans l'autre (b).

P. 390.

En parlant des Zembliens Mr. de B. nous apprend une anecdote assez singulière. Sçavoir qu'il n'y a pas de Zembliens, quoique Mr. de B. nous en eût donné des descriptions fort

(a) Je parle ici d'une petite fille, dont Mr. Tavernier ancien bourguemaitre & subdélégué de Dunkerque a envoyé le portrait à Mr. de B. ( tome VIII, p. 390 ) & point d'une autre fille née avec des taches velues & proéminentes (p. 400), effet d'une cause tout-à-fait étrangère à la couleur des Nègres.

(b) Aux observations de Mr. de Buffon, je joindrai un trait peu connu & fort propre à éclaircir cette matière. Charles du Bec, vice-amiral de France, dont il est parlé au tome 2 des *Mémoires de Castelnau*, p. 459, frappé d'un coup de soleil, devint aussi noir qu'un Nègre, sans que son teint ait jamais repris sa couleur naturelle. V. les bibl. de la Croix du Maine, & de du Verdier. N. edit. par Mr. Rigoley de Juvigny. T. 5, p. 198. Paris 1773.

amples. C'est Mr. Klingstedt qui nous avertit de cette erreur du célèbre naturaliste dans un mémoire imprimé en 1762. Celui-ci qui a la générosité de citer cet avis de Mr. Klingstedt, prétend en même tems se justifier, sur ce que la Nouvelle-Zemble quoique sans habitans natifs, a été de tems en tems l'asyle de quelque Russe ou Sibérien fugitif, & en particulier d'une famille qui y a vécu sous le regne du Czar Iwan. Mais on a de la peine à regarder ces Russes exilés ou fugitifs comme des *Zembiens*, constituant un peuple particulier, qui mérite d'occuper une place dans une géographie ou dans une histoire naturelle.

Mr. de Buffon se défend un peu mieux des autres accusations de Mr. Klingstedt, & notamment du reproche que celui-ci lui avoit fait d'avoir parlé de la nation des Borandiens, quoiqu'elle soit purement imaginaire. Les réponses que fait ici Mr. de B, paroissent assez satisfaisantes. Mais cet avantage ne se tient pas aussi constamment du côté du Plin françois que sa célébrité & ses grandes lumieres semblent le promettre. Il s'appuie tantôt de l'*Histoire générale des voïages*, tantôt du *Voïageur françois* ou de quelque autre narrateur, & ce genre d'appui est souvent ruineux; comme j'ai déjà eu occasion de le remarquer en parlant des chevaux ukraniens (a). Je voudrois

---

(a) 15. Juil. 1778, p. 403. Autres observations sur les œuvres du célèbre naturaliste. 1. Janv. 1776, p. 3.

qu'un homme qui écrit les merveilles de la nature d'une manière aussi brillante que Mr. de B., eût parcouru les deux hémisphères, & apprécié sur les lieux, les rapports de tant de voyageurs qui n'avoient ni son discernement ni ses yeux

Page 290.

Un endroit où la remarque que je viens de faire, se vérifie encore d'une manière frappante, est la description que fait Mr. de B., d'une nation appelée Quimos ou Kimos dans l'isle de Madagascar. On y voit une contradiction frappante, que l'illustre auteur eût sans doute évitée, s'il n'avoit pas copié Commerçon; car dans la même page il est dit de ces Quimos : *Otez-leur la parole, ou donnez-la aux singes grands & petits, ce seroit le passage de l'espece humaine à sa gent quadrupede.* 16 lignes plus bas, on lit ce qui suit : *Quant aux facultés intellectuelles, ces Quimos le disputent aux autres Malgaches, (c'est ainsi que l'on appelle en général tous les naturels de Madagascar, que l'on fait être fort spirituels & fort adroits) . . . les Quimos beaucoup plus adroits sont aussi plus belliqueux.* Voilà les Quimos aussi loin du singe qu'on les en avoit rapprochés d'abord (a).

La

---

(a) Quelqu'un qui lisoit ce passage avec moi, crut pouvoir éviter la contradiction en disant, que ce qui est dit de la similitude des Quimos avec le singe, ne regarde que le corps. Mais cette réponse ne peut subsister, car la *parole* (qui suppose la raison) n'est pour rien dans la similitude corporelle

La confiance qu'a Mr. de Buffon dans les différentes relations qui concernent l'histoire naturelle, n'a pas lieu seulement à l'égard des voyageurs, mais à l'égard de personnes de tout genre qui ont conté des choses curieuses. P. ex. un jeune ecclésiastique dégoûté du célibat, aiant adressé un mémoire à Mr. de Buffon, où faisant l'histoire de sa vie depuis *sa sortie du sein de sa mere*, jusqu'à *son vœu fait de bonne foi*, il lui apprend dans le détail le plus plaisant tous les délires de l'amour le plus original; comment il voioit les femmes *entumées & resplendissantes d'un feu semblable à des étincelles électriques*, & comment il *exprimoit ses desirs tout haut, de la maniere la plus vive & la plus énergique*, & qu'enfin il vouloit se marier avec des femmes de toutes les nations & de toutes les couleurs, des blanches, des rouges, des jaunes, des vertes, des bazanées, &c. Un homme moins profondément savant que Mr. de B, auroit peut-être tout simplement observé 1°. que ce cas, fût-il réel, ne conclut rien du tout contre le célibat en général, ni contre le célibat ecclésiastique en particulier, puisque le prêtre à *femmes bleues & jaunes*, convient qu'il s'y étoit engagé contre toutes les connoissances qu'il avoit de son tempérament; 2°. que rien de tout cela n'est bien authentique de la part d'un homme qui raconte si gaillardement des besoins physiques, que tout autre, & sur-tout un homme de cet état, couvrirait d'un secret si bien assorti à la prudence & à la décence. Un

homme, qui, comme il le dit, auroit toujours été si délicat en matière de mœurs, publierait-il avec tant d'éclat des sensations qui font rougir une âme pudibonde par la nouveauté même de leur impression (a). Quoiqu'il en soit, Mr. de B. conclut de là que dans le célibat *l'existence de l'homme n'est pas complète, & que sa vie n'est, pour ainsi dire, qu'une végétation.*

Page 99.

A la page 306, Mr. de B. assure que l'auteur de *l'Histoire philosophique & politique*, est vraiment philosophe. Quoique cela soit positif, il reste quelque difficulté. Car après tout, il n'y a peut-être jamais eu d'historien plus emporté contre tout ce qui tient à la religion, au culte & aux ministres de Dieu; jamais écrivain n'a calomnié le christianisme, ni insulté ses dogmes & ses loix avec plus de fureur

reur

---

(a) A cette relation digne de paroître en guise de note dans quelques contes de Bocace ou de quelque nouvel Aretin, opposons la décision d'un homme quelquefois aussi ridicule que l'amant des femmes électriques, mais aussi quelquefois bien raisonnable & bien sensé : Cette nécessité, dit J. J. Rousseau dans son roman de *Julie*, est chimérique, connue seulement des gens de mauvaise vie. Tous ces prétendus besoins n'ont pas leur source dans la nature, mais dans la volontaire dépravation des sens. Je ne m'oppose pas à ce qu'on excepte de cette assertion un tempérament excessivement salace, & que dès-lors la Providence n'appelle pas au célibat; mais il restera toujours vrai que le besoin réel est fort rare, & que la corruption est un besoin factice éternel; l'impuissance même est ardente dans l'homme à féraïl.

reur & d'injustice ; jamais homme n'a porté plus loin l'esprit de révolte & la haine des Souverains légitimes ; jamais la lubricité n'a paru plus complètement dépouillée de tous les égards dûs à la décence & aux mœurs &c. (a) : & ce ne sont pas là des écarts passagers dans l'auteur de ce volumineux ouvrage ; c'est une espece de fièvre continue , qui échauffe & nourrit tour-à-tour sa haine ou sa luxurieuse imagination (b). Et tout cela c'est la *vraie philosophie* ?

Je finirai cet article en corrigeant quelques légères inexactitudes qu'on voit à la fin de ce volume , dans l'histoire de deux filles jumelles & jointes par l'épine du dos , qui ont vécu 21 ans. Cet événement , réellement intéressant dans l'histoire naturelle , est rapporté avec plusieurs circonstances fausses , que l'illustre auteur n'a pas été à même de vérifier. 1°. Il dit qu'elles ont vécu *dans un couvent à Pétersbourg* ; il devoit dire à *Presbourg*, capitale de la haute Hongrie. 2°. Qu'un *bon prêtre les acheta pour les y mettre* ; il devoit dire qu'elles y furent mises & entretenues par la libéralité du cardinal de Saxe , évêque de Raab , dans les terres duquel elles étoient nées. 3°. Il dit qu'elles *tenoient ensemble par les reins* ; il devoit dire par l'os

Page 410.

(a) Voyez les Journaux de Décembre 1772, p. 397. — 15 l'év. 1775, p. 229. — 1. Août 1777, p. 537. — 1. Juillet 1778, p. 319, &c.

(b) 1. Mai 1776, p. 7.

*facrum.* 4°. Il dit qu'elles s'appelloient *Judith & Hélené* ; il devoit dire *Judith & Magdelene*. Ces circonstances & plusieurs autres me font connues par une lettre de la mere Emerentiana, urfuline à Presbourg, datée du 15 Avril 1769, & adressée à la comtesse Ybarra de Arce, pour m'être communiqué. Cette mere Emerentiana avoit vécu avec ces deux filles au couvent de Presbourg, & étoit parfaitement instruite de tout ce qui les regardoit.



*Dangers du maillot & du lait de femme ; moyen d'y remédier , avis aux meres ; par Mr. Lacazes de Compayre , médecin de l'isle d'Alby , docteur du Ludovicée de Montpellier. A Paris, chez Laporte, 1778. 1 vol. in-12 de 214 pages (a).*

Nous avons vû ailleurs que le moïen de se porter toujours bien, étoit de marcher à quatre pattes \*, que celui de rendre les hommes vertueux consistoit à faire de la vertu une affaire de mode \*\* ; voici un ouvrage qui réunit ces deux effets de la maniere la plus sûre & la plus raisonnable : c'est de renoncer au maillot & au lait de femmes ;

\* 1. Août 1778, p. 504.

\*\* 1. Nov. 1778, p. 335.

---

(a) Autre ouvrage sur le maillot. 1. Mars 1776, p. 331. — Sentiment de Mr. de Buffon ci-dessus, p. 324.

deux sources fatales de la dégénération de l'espèce humaine, & peut-être le germe de quelque maladie monstrueuse qui en détruira toute l'espèce à la fois. L'auteur a tout mis en œuvre pour donner un avis salutaire aux mères. L'avantage qui résultera de la nouvelle méthode, est que, dès que les enfans n'auront plus de maillot, & n'approcheront plus de la mammelle, leur nature se rapprochera du centre de la perfection. On verra germer parmi eux la sagesse & la santé. La vieillesse sera plus tardive, & se consolera de sa caducité, en ne sentant point le poids de ses années. Tous les hommes seront sains & vertueux. La terre sera mieux peuplée, les états mieux composés, les royaumes plus florissans, & l'on verra renouveler la face de la nature. Qu'on dise après cela que notre siècle n'est pas celui des découvertes utiles, & que nous ne sommes pas plus éclairés que nos bons aïeux!

Cependant il faut convenir que le ridicule que se donne l'auteur en attendant de son système des effets si prodigieux, ne l'a point empêché de faire plusieurs excellentes réflexions, qui font croire que sans une imagination un peu exaltée, il eût pu écrire d'une manière à mériter les plus grands éloges. P. ex. en examinant s'il est convenable que les femmes du grand monde nourrissent elles-mêmes leurs enfans (a), il se décide pour la négative par les raisons

---

(a) Ouvrage contradictoire à celui-ci. Mai 1772, p. 131.

sons suivantes. “ Les usages bizarres auxquels l'étiquette les assujettit, leur manière de vivre, leurs alimens, leur cuisine sophistiquée, les vins, les liqueurs, le café, en un mot leur régime incendiant, forment un chyle composé d'une bouillie âcre & brûlante, qui porte l'agitation dans les vaisseaux, occasionne une fièvre qui se reproduit à tous les repas. Renfermées le reste du jour dans leurs appartemens, elles ne respirent presque jamais qu'un air pesant & grossier; si elles sortent, c'est dans un carrosse bien fermé &c; point d'exercice, de longues veilles, l'ordre du sommeil interrompu; à tout cela se joignent les passions, plus tyranniques chez les grands, que dans les classes subalternes, la dissimulation, l'ambition, les disgrâces, les prétentions, l'orgueil humilié; mille autres causes qui altèrent la santé des femmes de cet ordre. Or, le lait en passant par les organes de la nourrice, s'est identifié avec ses humeurs, & porte le caractère de son tempérament. L'enfant qui tète, prend à-peu-près autant de laits différens dans la même nourrice, qu'elle a eu de passions & de goûts différens dans la journée, & conséquemment une détermination conforme aux mêmes penchans „



*Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée & profane, ecclésiastique & civile, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1775. Nouvelle édition. Par J. L. Barbeau de la Bruyere. A Paris, chez Debure; à Liege, chez Orval - Demazeau, 1778.*

Ces tables feront d'un grand secours pour les amateurs de l'histoire, & même pour tous les genres de savans, obligés souvent à consulter de grands volumes pour fixer telle époque dont ils souhaitent d'être instruits avec précision. Mais cet avantage suppose une grande exactitude dans le rédacteur, & cette exactitude ne peut être que le fruit de beaucoup de connoissances, de recherches, d'un travail pénible & assidu. On sent assez que je n'ai pu vérifier le contenu de deux grands volumes in-8°, entièrement remplis de dates d'années, de mois & de jours : mais Mr. Barbeau assure dans son discours préliminaire, qu'il a rempli à cet égard tous les devoirs de chronologiste. Cependant en jettant rapidement un coup d'œil sur l'histoire moderne, j'ai vû qu'en déterminant le tems des grands événemens, on a souvent omis les jours & qu'on s'est contenté de marquer les années. Une certaine partialité a fait supprimer la plupart des événemens peu glorieux à la France; c'est ainsi qu'en 1701, on a omis le combat de Carpi, la bataille de Chiari, en

1704 la bataille de Donawert , en 1735 le combat de Clausen &c ; quoique les plus petits avantages des François y soient rapportés avec soin (a). J'ai remarqué encore des nouveautés singulieres en matiere d'orthographe. P. ex. Mr. Barbeau écrit *Tzar* pour *Czar*, & comme dans ces sortes d'abrévés les choses sont très-peu détaillées , il n'est pas toujours aisé de deviner quel est le nom altéré par ces innovations. — Un bel-esprit a dit que *l'exactitude est le sublime des sots* ; cette assertion est en quelque sorte tolérable dans un ouvrage de belles-lettres où le génie n'est pas toujours d'accord avec les règles : mais dans des *Tablettes chronologiques* l'exactitude fait le premier & le seul mérite ; & ce qui est de peu de conséquence dans un autre ouvrage , devient essentiel dans ceux de ce genre.

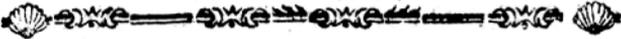
▼. 4 Georg.

*In tenui labor, at tenuis non gloria.*

---

(a) Un autre effet de cette partialité est d'annoncer foiblement les plus grandes victoires des ennemis , & d'ériger en triomphes des succès très-douteux. A Hochstedt les alliés eurent l'avantage. Les batailles de Senef, de Luzzara, de Cassano &c, sont des victoires bien décidées.





*Principes de traduction ou les diverses manieres de rapprocher les tours de la langue françoise de ceux de la langue latine, afin de rendre fidèlement & élégamment le françois en latin. Par Mr. Salomon, mattre de pension à Montmédi. A Bouillon 1778.*

Ces principes de traduction étant placés par ordre alphabétique, les jeunes gens trouveront avec facilité la règle qu'ils auront besoin de consulter. Les exemples latins sont bien choisis & tirés des meilleurs auteurs. Il est vrai qu'on les trouve dans les dictionnaires & la plupart des livres élémentaires, mais il est avantageux à la jeunesse de les avoir sous la main assemblés dans un petit volume. Il eût été à souhaiter que l'exécution typographique fût plus exacte; les accens sur-tout sont extrêmement mal distribués, particulièrement dans le latin; il y a des mots très-différens, dont on n'en fait qu'un seul, p. ex. *etnon, etnihil* &c. (p. 145) : on sent combien tout cela est essentiel dans un livre où tout fait règle & sert à fixer les premières notions.

On m'écrit que des gens instruits qui ont été témoins des exercices publics des élèves de Mr. S, ont admiré le succès de cette nouvelle méthode. Mais je dois répéter que je suis toujours en garde contre les argumens tirés de ces spectacles littéraires, où le mécanisme de

\* 15. Déc.  
1778, p. 565.

mémoire tient presque toujours la place du vrai savoir. Du reste personne ne peut trouver mauvais l'appel que j'ai interjetté au tems futur \*. Si dans 20 ans on fait le latin plus généralement, plus correctement, avec plus de facilité & d'abondance, si les ouvrages écrits en cette langue, ont plus de nerf & de grace, une élocution plus riche, plus mâle, plus pure, que ceux des Manuce, des Scaliger, des Budée, des Sacchin, des Murets, des Orlandins, des Juvenci &c, il est indubitable que les nouvelles méthodes, que les nouveaux livres élémentaires, méritent la préférence sur les anciens. Mais jusqu'au résultat de cette épreuve, il est bon de ne point précipiter la décision.

---

Joannis Friderici Karg de Bebenburg, Pax religiosa, opus ob præstantiam ac raritatem ad longa eruditorum desideria denuò typis recusum. Venetiis 1778. 1. vol. in-8°.

**C**Et ouvrage a paru pour la première fois dans le tems où les plaintes des évêques contre les réguliers, & des réguliers contre les évêques, faisoient beaucoup de bruit dans le monde, & occupoient le zèle des hommes bien intentionnés qui auroient voulu par un plan de paix bien combiné, concilier des différens qui ne pouvoient avoir que des suites nuisibles à la cause générale de la religion. Mr. de Karg, chancelier & premier-ministre

de l'Electeur de Cologne, Joseph-Clément de Baviere, s'est distingué parmi les savans qui ont dirigé leurs connoissances vers ce but désirable. Quoique plusieurs auteurs eussent traité cette matiere, il lui parut qu'elle ne l'avoit point été avec toute l'étendue & les éclaircissemens qu'elle exigeoit ; il entreprit de prouver que toutes les disputes de ce genre seroient prévenues par les sages réglemens du concile de Trente, s'ils étoient fidèlement exécutés. *Scio argumentum hoc a permultis variè discussum fuisse : at quoniam vel nimis jejunè, vel factiosè, vel acerbè ; a nemine verò, de quo mihi constet, theologicè, canonicè, & historicè simul hæc sparta suscepta fuit : ego solo christianæ concordia studio, post tractatam nuper è S. Synodi Tridentinæ canonibus pacem catholicam cum adversariis fidei nostræ, intestinis quoque dissidiis obviaturus, pacem religiosam non tam procurare, quàm a tempore ejusdem concilii obtentam monstrare constitui.*

L'auteur expose ensuite la pureté de ses intentions, & proteste que son attachement au clergé séculier, auquel il étoit associé, ne lui fera rien dire d'afforti à l'esprit de faction, qui dérive si naturellement de la cause, dont on fait partie. Il envisage les religieux comme des corps auxiliaires envoyés aux ministres de l'Eglise, dont les services & le zele ne peuvent qu'être d'une utilité très-marquée, pourvû qu'ils se déploient selon les règles & les constitutions de la hiérarchie ecclésiastique. Cette idée est heureusement exprimée dans une estampe qui est à la tête de l'ouvrage, où l'on voit dans un

navire les Apôtres occupés à tirer un filet si bien rempli, qu'ils sont obligés d'appeller à leur secours des pêcheurs qui étoient dans une barque voisine. *Et annuerunt iis qui erant in*  
 Luc. 5. *aliâ navi, ut venirent & adjuverent.*

Soit que, malgré sa circonspection, l'auteur eût montré quelque partialité contre les religieux, soit que les inquisiteurs de Rome aient eu un peu d'humeur lorsqu'ils se sont occupés de la lecture de son ouvrage, l'*Index* des livres défendus a paru avec la *Pax religiosa, donec corrigatur*. Le docile auteur a corrigé en effet son ouvrage, & en le corrigeant, il l'a augmenté, il l'a enrichi de plusieurs traits d'érudition. Mais les imprimeurs de Venise, ignorant ces changemens, ont réimprimé la première édition telle qu'elle avoit paru à Wirtzbourg, chez Hertz, en 1680. Je suis fâché qu'ils ne m'aient pas donné connoissance de leur dessein. J'ai sous les yeux une nouvelle édition préparée par l'auteur même; elle m'a été communiquée par Mr. le baron de Cler, qui possède ce manuscrit dans sa précieuse bibliothèque. Le fameux Sébastien Leclerc a gravé la planche, qui devoit faire le frontispice de cette édition projetée. Le sujet est le même que celui qu'on voit, comme je l'ai dit, dans l'ancienne édition, mais il est mieux dessiné & exécuté d'une manière digne de cet artiste célèbre.





*Sermons sur divers textes, par Mr. Erman, pasteur de l'église de Berlin. A Berlin, 1778. gr. in-8°.*

L'Audace de la philosophie & ses tristes dégats ont animé le zele des hommes éclairés de toutes les communions; tous se sont réunis contre un ennemi commun qui sappe les fondemens de la société générale, sans distinction de nation, de culte & de secte. Mr. Erman dévoile admirablement l'esprit du siècle actuel, ses erreurs, ses vices, ses folies, dans un discours sur ce passage de saint Paul : *Nolite conformari huic sæculo.* Rom. 12. Dans un autre il déduit la démonstration la plus complète, des faits qui viennent à l'appui de la religion; dans un autre, il fait voir l'injustice & les égaremens des hommes, lorsqu'ils jugent d'après les foibles & variables lumieres de la raison les matieres de la foi. Plusieurs de ces discours ont des sujets purement moraux; mais l'auteur ne perd jamais de vûe les circonstances de la séduction générale opérée par les pédagogues de l'incrédulité. La soumission dans l'ordre public étant un des points attaqués avec le plus d'acharnement par les sectateurs des nouvelles opinions\*, Mr. E. consacre à cette matiere un discours plein de force & de raisonnemens lumineux, & bien propre à raffermir les principes qui sont la su-

\* 15  
1778,  
561.

reté des nations & des empires. " Comment,

dit-il, au milieu des sociétés humaines, quand tout réclame pour le bien général, pour l'avantage de chacun, ose-t-on attaquer cette loi de subordination, de soumission, de dépendance réciproque, à laquelle est si visiblement attachée la paix du monde? Comment cette stupidité, si mal-à-propos décorée du nom de philosophie, ose-t-elle semer des maximes de révolte, d'indépendance, un esprit de sédition & de mépris pour toute autorité? Comment, si fort effrayante pour plusieurs, quand elle ébranle le trône de Dieu, ose-t-elle devenir plus généralement odieuse, en ébranlant les fondemens de tout pouvoir humain sur la terre? Veut-elle donc faire regretter à ceux-mêmes qu'elle a séduits, cette loi de subordination, d'ordre & de paix, où, sous l'autorité de Dieu, se maintient, devient & demeure respectable toute autorité légitime, &c. „

---

Extrait d'une lettre de Mr. U \*\*, médecin,  
à l'auteur de ce Journal.

**V**ous savez sans doute, Mr. que le Roi de Prusse a sévèrement défendu dans ses états l'usage & la distribution de la poudre d'Ailhaud. Sans doute que cette défense n'a été provoquée que par les mauvais effets qu'on en a observés. Je sçais que quelques personnes s'en sont bien trouvées; mais l'abus de la chose consiste dans l'usage trop général qu'on en fait, & qui étant dirigé vers des maux

qui ne font pas du ressort de ce remède, ne peut avoir que des suites très-fâcheuses. Je donnerai, en preuve de cette observation, la liste des ingrédiens de cette poudre, que je vous prie de faire connoître (a); & qui suffit pour démontrer que ce ne peut être là un spécifique universel.

Magistere de jalap, 6 grains; — racine de jalap en poudre grillée, 8 grains; — suie de cheminée, un gros. Mêlez le tout ensemble.

(a) Je me prête à cette réquisition, sans garantir l'exactitude de cette recette; si elle est défectueuse, il est libre aux compositeurs de ce médicament de la combattre & de s'inscrire en faux.

Le sieur Messier, astronome de la marine, & de l'académie royale des sciences, a découvert de l'observatoire de la marine, le 19 janvier, vers les cinq heures du matin, une nouvelle comete; elle paroissoit près de la tête du Cygne, entre cette constellation & celle de la lyre: on la voyoit assez bien avec une lunette de deux pieds; mais à la vue simple, on ne pouvoit pas encore l'appercevoir. Le ciel couvert d'un brouillard épais, n'a permis de la revoir que le 23 au matin; ses apparences étoient, à peu de chose près, les mêmes que le 19. Ce même jour, à 6 heures 26 minutes 54 secondes de tems, elle avoit d'ascension droite 289 degrés 6 minutes 46 secondes, & de déclinaison boréale, 29 degrés 32 minutes quarante-une secondes. Le 23, à 6 heures 25 minutes 48 secondes, son ascension droite étoit de 283 degrés 44 minutes 40 secondes, & sa déclinaison de 31 degrés 16

minutes 8 secondes boréales : son mouvement en ascension droite a été, en quatre jours de tems, de 5 degrés 22 minutes 6 secondes ; & en déclinaison, de 1 degré 43 minutes 27 secondes, en s'élevant vers le nord. Le noïau de cette comete est brillant, environné de nébulosité, avec une queue de quelques minutes d'étendue, dirigée vers le nord. Le mouvement de cette comete se fait contre l'ordre des signes, en s'élevant vers le pôle boréal.



Le *Cachet* est le mot de la dernière Enigme.

*J*E règle la terre & l'onde ;  
 Je regne sur tout le monde ;  
 J'en habite tous les bords.  
 Sans ma jouissance utile,  
 De l'homme le corps fragile  
 Sent écrouler ses ressorts.  
 Aux yeux toujours invisible,  
 Je pénètre imperceptible,  
 Jusqu'aux lieux les plus secrets ;  
 A cette vive peinture,  
 Tu crois entrevoir les traits  
 Du Maître de la nature ;  
 Lecteur, ne t'y méprends pas ;  
 Mon inconstance ordinaire  
 Ne fait point le caractère  
 D'un Dieu parfait, plein d'appas ;  
 De l'éternelle sagesse  
 Je tiens, j'observe la loi ;  
 Lecteur, tu me fens sans cesse,  
 Même sans penser à moi.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 12 Janvier.)  
 On a enfin arrêté & conduit ici cette bande de voleurs dont quelques-uns, au mois d'Août dernier, avoient pillé la poste impériale de Vienne & massacré le courier avec les Janissaires qui l'escortoient. Ils étoient au nombre de 29; on en a pendu 14 en différentes places de la ville pour faire un exemple; les autres ont été décapités. Pour donner une plus grande satisfaction à la cour imp. & royale, le Grand-Visir avoit proposé à l'internonce de la Maison d'Autriche de lui envoyer trois de ces malfaiteurs à son hôtel dans le fauxbourg de Pera pour qu'il en fît justice selon son bon plaisir, mais ce ministre l'a prié de le dispenser d'une pareille commission. — Le 29 du mois dernier, il y eut un incendie dans le fauxbourg de Galata; mais on coupa le cours des flammes & le dommage ne fut pas grand. Celui qui s'est manifesté ici avant-hier étoit plus considérable; il a duré long-tems & il n'est pas encore éteint; c'est pourquoi on ne peut savoir le nombre des maisons brûlées. — Beaucoup de corsaires anglois croisent dans l'Archipel; ce qui est cause que

plusieurs navires chargés de marchandises, & qui étoient prêts à faire voile, n'osent sortir de ce port dans la crainte d'être pris, & ils attendent quelques frégates françoises qui puissent les escorter.

Il vient d'être publié un ordre du Grand-Seigneur portant que non-seulement tous les sujets de l'Impératrice-Reine jouiront dans l'empire ottoman & sur-tout dans les provinces frontieres d'une entiere liberté de commerce, mais aussi que tout Musulman qui oseroit offenser en quelque maniere que ce soit un des sujets de la Maison d'Autriche, seroit regardé comme s'il eût attenté à ses jours, & subiroit la peine de mort. —

Le dernier & le plus grand des quatre bâtimens marchands russes qui ont été ici si long-tems à l'ancre, & dont le départ vers la Mer-noire a été sujet à tant de difficultés, se prépare actuellement à suivre les trois premiers; mais la Porte a fait déclarer en même tems à l'ambassadeur de France & à l'envoïé de Russie, " que la permission accordée à ce  
 „ bâtiment de continuer son voïage vers la  
 „ Mer-noire, ne devoit point tirer à con-  
 „ séquence, puisqu'elle étoit résolue de ne  
 „ jamais souffrir que d'aussi grands bâtimens  
 „ étrangers se rendissent par cette route dans  
 „ cette Mer „. Une telle déclaration prouve donc que la Porte n'est aucunement disposée à accorder à la cour de Russie ce que celle-ci croit lui appartenir suivant le dernier traité de paix; mais il vient de se passer encore une autre affaire qui démontre à

quel point les différens entre les deux Puissances sont encore loin d'être terminés, car une des ressources du gouvernement pour se procurer de l'argent, étant de déposer ou de faire étrangler les grands pour pouvoir s'emparer de leurs successions, qui sont pour la plupart immenses, ou de les obliger à donner de grosses sommes afin d'être de nouveau confirmés dans leur emploi, il a été infinué tout nouvellement à l'Hospodar de la Valachie de demander de la Porte une nouvelle installation dans son poste, vû que nombre de Grecs ambitionnoient sa place; sur quoi ce Prince a fait remettre au gouvernement par son agent 500 bourfes (250,000 piaftres) & il a été aussi - tôt de nouveau confirmé dans son poste. Cette démarche de la Porte ne peut qu'infiniment déplaire à la cour de Russie, lorsqu'on se rappelle qu'elle a long-tems insisté d'insérer dans le dernier traité de paix, que dès que les Princes de Moldavie & de Valachie auroient été une fois installés, ils jouiroient paisiblement de leur dignité jusqu'à leur décès, sans devoir être de nouveau confirmés, & quoique la Porte ait sçu prévenir que cet article fût inséré dans le dit traité, la cour de Russie prétend avoir une lettre du Grand-Visir, alors en place, dans laquelle il accorde cet article; mais la Porte a toujours fait semblant de douter de l'authenticité de cette lettre. En attendant, il paroît que la Porte ne compte pas beaucoup elle-même sur le succès des nouvelles négociations que l'on

va commencer , car elle a ordonné qu'on équipât au plutôt 9 vaisseaux de guerre pour les envoyer à Oczakow, & elle fait faire des préparatifs de guerre extraordinaires.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 1. Février.) Le Roi est revenu ce matin en parfaite santé du château de Kozienice où S. M. a pris quelques jours le divertissement de la chasse. On apprend de Vilna, de Grodno & autres villes de la Pologne qu'on y a célébré avec autant de pompe qu'ici, le 17 du mois dernier, le jour anniversaire de la naissance de la Princesse, sœur de ce Monarque. Le bruit est général que le prince-primat du royaume, archevêque de Gnesne, pense déjà à se donner un coadjuteur, dans la personne du comte de Mnifzeck, secrétaire du grand duché de Lithuanie : tout le monde applaudit à ce choix d'autant plus qu'on a rarement vû en Pologne un citoyen aussi distingué, aussi savant, & même aussi modeste que lui.

Lés avis que le comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie en cette cour, a reçus du prince de Repnin semblent favorables à la paix ; le courier qui en étoit le porteur, avoit aussi des dépêches pour Pétersbourg où il se rend. Cependant on conjecture que l'affaire est encore accrochée ; mais l'on sçaura bientôt si les pierres d'achoppement qui s'opposent à cet ouvrage si désiré, pourront être levées, ou non ; dans ce dernier cas il est

sûr que les troupes russes destinées pour le service du Roi de Prusse, se mettront en marche; mais on ne sçait vers quel endroit. Le bruit est général qu'elles iront en Siésie: bien des personnes en doutent, & des politiques profonds prétendent plutôt qu'un corps prussien viendra joindre l'armée russe pour agir d'abord dans l'Autriche - polonoise, & qu'après la prise de cette province, l'une & l'autre armée pousseroient leurs conquêtes vers la Hongrie, où elles esperent de mettre dans leur parti les Protestans & les Grecs. On craint fort que la Pologne ne soit enveloppée dans les troubles actuels.

## E S P A G N E.

MADRID (le 30 Janvier.) Il a été publié une ordonnance, portant défense aux négocians étrangers d'embarquer pour l'Amérique espagnole de l'huile, des liqueurs & autres denrées dont l'Espagne peut l'approvisionner; c'est une heureuse suite des sages réglemens pour le commerce de l'Amérique, qui est permis indistinctement à toutes nos provinces. — Le général Cevallos a laissé d'immenses richesses & des obligations à l'évêque de Cordova, en chargeant ce prélat de les remettre au Roi en main propre. — Il est entré il y a dix jours à Cadix un paquebot, d'où un officier ayant mis pied à terre, s'est rendu tout de suite chez le gouverneur de cette place, & est parti peu d'instans après pour la cour. On ignore d'où vient ce pa-

quebot, dont l'équipage n'a encore communiqué avec personne, & le secret observé par l'officier qui s'est rendu au Pardo, donne lieu à beaucoup de conjectures. — Les Maures sont sous les murs de Melille, & tirent de tems en tems quelques coups de canon qui ne peuvent nous obliger à les attaquer, ni à nous défendre. — Le duc de Médina-Sidonia, grand-écuyer du Roi, chevalier de la Toison-d'or & de l'Ordre de Charles III &c, est mort le 6 de ce mois, dans une auberge de Catalogne, âgé de 54 ans. Ce Grand-d'Espagne alloit voyager en France pour le rétablissement de sa santé. Sa grande succession passe à la maison des ducs d'Alva, qui est encore plus riche. La noble & ancienne famille de Gusman le Bon se trouve éteinte par cette mort.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 20 Janv.*) Le duc Jean de Bragançe est enfin revenu en cette ville. A peine sçut-on à la cour le retour de ce Prince, que la galiote de la Reine l'alla recevoir à l'entrée du Tage, & l'amena au port, d'où il alla au palais de Donna Joanna-Perpetua sa sœur, où il reçut la visite des grands du royaume & des ministres, au nombre desquels étoient S. E. le marquis d'Angeja, tous les secretares d'état, l'évêque de Penafiel, confesseur de la Reine & autres personnes de distinction. Le 4, il se rendit à la cour où il fut reçu par leurs Majestés & la famille

roïale avec les plus grandes marques de bienveillance & de satisfaction. Après avoir donné quelques jours à la Princesse sa sœur, ce seigneur ira réoccuper son magnifique palais situé dans un lieu délicieux, où il a la vûe sur la ville & sur la campagne. Par ordre de la Reine, on a remboursé à ce Prince tous ses revenus qui avoient été arrêtés, & il a été rétabli dans tous les biens dont il avoit été dépouillé injustement.

Le chef d'escadre Macdul sort tous les jours de la tour où il est aux arrêts depuis son retour de l'Amérique, & se rend à la maison de Don Jean de Benposta, général de la marine, pour y être examiné. Sur la route il est accompagné d'une troupe de soldats à pied & à cheval; mais il jouit de la plus grande liberté dans sa prison où il est bien traité, pouvant y recevoir la visite de ses amis & les inviter à manger avec lui, ce qui fait augurer que son procès prend une tournure favorable.

## S U E D E.

STOCKHOLM. (le 1 Février.) Dans l'assemblée des états tenue le 25 Janvier, le Roi déclara que des 18 tonnes d'or, dont les états du royaume avoient fait présent au Prince nouveau-né, il n'en acceptoit que douze, en priant les états d'employer les six autres dans la répartition des impôts au soulagement de ses sujets les moins aisés. — Par les résolutions prises par les quatre Ordres

dres de la diète au sujet de la banque, il a été suffisamment pourvu au maintien de sa sûreté & de ses droits. Le comité chargé de cet examen dans le compte qu'il en a rendu aux états, a donné les plus grands éloges à l'administration, ainsi qu'à la situation actuelle de la banque & en particulier aux sages mesures prises par S. M. relativement à cet objet : mais, comme en vertu de la nouvelle constitution, il s'écoulera à l'avenir un plus long espace de tems de la tenue d'une diète à l'autre, le même comité remit aux états assemblés un projet relatif à la révision de la banque qui devra être faite pendant cet intervalle; plan, au reste, qui s'étoit déjà pratiqué du tems du regne de Charles XII, depuis 1699, jusqu'en 1719, & par lequel il est réglé, " que les nou-  
", veaux réviseurs qui devront être choisis  
", par les Ordres, savoir, douze membres  
", tirés de l'Ordre équestre & de la noblesse,  
", six de l'Ordre du clergé & autant de ce-  
", lui des bourgeois, s'assembleront toujours  
", dans la capitale le 1. Octobre 1782 pour  
", la première fois, & ensuite tous les trois  
", ans à la même époque, ils seront tenus  
", de terminer chaque fois leurs travaux au  
", bout de deux mois, pendant lesquels il  
", leur sera assigné par jour un rixthaler par  
", tête; & que ces examinateurs seront en-  
", core obligés de suivre strictement les ins-  
", tructions données au comité actuellement  
", chargé de l'examen de la banque, & qui  
", ont été fournies par le sénateur comte

„ Fersen „. Les états, après y avoir fait quelques légers changemens, ont agréé le projet proposé par le comité, en ajoutant, „ qu'à la clôture de chaque révision respective, on choisiroit toujours de nouveaux députés pour la vérification suivante; bien entendu que des membres alors en charge, „ il n'en pourroit être continué qu'un certain nombre limité „. En conséquence de cette résolution, l'Ordre équestre & la noblesse, ont déjà désigné pour la révision suivante, savoir, de la premiere classe : „ le comte Clas Sparre; le général comte Frédéric Horn; le baron Charles de Geer, „ chambellan, & le baron Ruht „. Le sénateur comte de Fersen, désigné le premier d'entre ces membres, a remercié. De la seconde classe : „ le conseiller de guerre Nummers; le colonel Ulfenclou; le lieutenant-général de Siegrohr; le chambellan Watrang; & de la troisieme classe : Mrs. „ Hummelhjelno, de Friezky, Af Soderling & Billberg „.

Depuis que la religion catholique a été proscrite en ce royaume, on punissoit de mort quiconque osoit professer cette religion qui est celle de nos aïeux; sans qu'aucun philosophe ait réclamé contre cette cruauté horrible (a). Aujourd'hui on a ouvert les

---

(a) Sans doute pour conserver toute l'ardeur de leur zele contre l'inquisition qui empêche les esprits légers & inquiets d'abandonner la religion antique pour courir après les rêves de quelque novateur.

yeux & reconnu l'injustice d'une loi si atroce. Les états ont donné en faveur des Catholiques une déclaration qui a été généralement applaudie. Il est vrai que le décret parle en général du libre exercice du culte divin, mais on fait qu'il est dirigé particulièrement vers la religion catholique qui avoit été la plus opprimée dans ce royaume (a).

---

(a) La tolérance accordée par les Princes protestans à la religion catholique, ne peut être que le fruit de l'équité & de la sagesse. C'est l'ancienne religion du pays, c'est la religion dans laquelle ont vécu & sont morts les peres de ceux que Luther & Calvin ont imbus d'une doctrine nouvelle. La triste réformation du 16. siecle n'a pu abolir les droits d'une possession si longue & si légitime. 2°. L'expérience a appris & apprend encore tous les jours, que les Catholiques sont les meilleurs sujets, que nul rapport de religion avec les ennemis de l'état ne peut les départir de la fidélité qu'ils ont jurée à leurs Souverains. La Suede n'ignore pas que depuis que le luthéranisme a inondé les provinces de sang, pour y établir ses dogmes, les révolutions n'en ont été que plus fréquentes; que les sectaires d'Allemagne, de France, de Hongrie, d'Angleterre ont toujours fait cause commune avec les ennemis qui professoient la même croyance qu'eux; tandis que les Catholiques du pays où ils sont tolérés, n'ont jamais formé de parti contre le Souverain légitime. A-t-on vû les Catholiques de Hollande faire quelque mouvement en faveur de Louis XIV, lorsque ce Monarque étoit sur le point d'abolir la république? A-t-on vû des Darnhoff exciter à la révolte les Catholiques de Silésie, comme on les a vû parcourir la Hongrie pour y réveiller la sédition parmi les Protestants\*? Les Catholiques ne sont-ils pas aujourd'hui la grande ressource de l'Angleterre où

\* Dern. J.  
p. 293, &  
ci-dessous,  
p. 361.

La clôture de la diète a été annoncée le 25, dans tous les quartiers de la capitale au son des trompettes & des hautbois en la manière accoutumée. Le sermon qui se fait en pareilles circonstances, a été prononcé le 26, & les états s'étant ensuite assemblés dans leur salle, le Roi les congédia par un élégant discours émané du trône.

## I T A L I E.

ROME. (le 31 Janvier.) Le Pape vient d'accorder au cardinal di Simone la préfecture de la sacrée congrégation de l'Immunité, vacante par la mort du cardinal Fantucci, & au cardinal de Gerdill celle de la congrégation dell'Indice, vacante depuis la mort du cardinal Veterani : Sa Sainteté a aussi conféré le poste de maître du sacré palais au R. P. maître Pie-Thomas Schiara, secrétaire de la congrégation dell'Indice, qui est remplacé par le R. P. maître Thomas - Marie Mammachi.

On a appris par les lettres de Genes reçues le 29 au matin que Dom Henri de Menecès, nouvel ambassadeur de Portugal près

---

où ils ont tant souffert, où depuis deux siècles ils ne conservent la religion de leurs pères qu'au péril de leur vie ? Tant est profondément imprimée dans l'âme des vrais enfans de l'Évangile, cette maxime constitutionnelle des états, qu'il faut être soumis à son Roi : *Subditi estote Regi, quasi præcellenti.* 1. Pet. 2.

du St. Siège, y étoit arrivé de Lisbonne avec la marquise son épouse le 21 de ce mois, mais qu'il ne se rendroit ici que pour le 15 du mois prochain.

Le cardinal Giraud a eu plusieurs accès de fièvre qui lui font garder le lit.

## A L L E M A G N E.

BERLIN (le 10 Février.) Le Roi vient d'élever au grade de général-major le colonel de Merian, chef du régiment du corps, & le colonel de Hoverbeck, commandant du régiment de Rœder, cuirassiers, auquel Sa Maj. a conféré aussi celui de cavalerie, qu'avoit le général-major Juste-Rodolphe de Seelhorst, mort le 6 Janvier à Aschersleben âgé de 78 ans.

On n'a pas encore publié ici la relation de la surprise de Habelschwerdt : ce qu'on en a de plus authentique est l'extrait suivant d'une lettre du quartier-général du général de Wunsch à Haßitz au comté de Glatz, en date du 22 Janvier.

“ Le 18 de ce mois à 4 heures du matin, nous avons eu une affaire très sérieuse : le général autrichien baron de Wurmfers, à la tête de 19 bataillons d'infanterie, soutenus par trois régimens de cavalerie, & 1500 Croates ou arquebusiers, se trouva aux portes de la petite ville de Habelschwerdt, avant que le régiment de Luck, qui y étoit en garnison, fut averti de son approche. Les portes aiant été aussi-tôt enfoncées à coups

de canon & occupées par l'ennemi , & la cavalerie s'étant rangée au milieu de la ville, tout le régiment de Luck, encore alors dispersé dans ses quartiers, fut obligé de se rendre prisonnier avec le général major prince de Hesse Philipsthal, qui le commandoit, les drapeaux, la caisse du régiment, &c. Il ne se sauva qu'un détachement de 72 hommes, commandé par le major de Raabe, qui étoit en quartiers de l'autre côté de la ville, à quelque distance hors de la porte. L'ennemi se tourna en même tems avec 14 bataillons d'infanterie & toute sa cavalerie contre notre redoute près d'Oberschwedelsdorff: elle étoit occupée par le capitaine de Capeller avec 60 hommes du régiment de Berrenhauer. Cet officier, malgré la grande supériorité de l'ennemi & de son artillerie, fit une vigoureuse résistance & donna le tems à un renfort de 300 hommes de son régiment d'accourir à son secours : mais ce renfort même fut inutile ; & , après un combat des plus opiniâtres, toutes ces troupes ne purent éviter de succomber sous le grand nombre & d'être faites prisonnières de guerre. Pendant cette action un détachement de 150 hussars de Rosenbusch, qui se trouvoit près du corps du général de Wunsch, étant accouru, fit l'impossible pour dégager l'infanterie : mais ses attaques réitérées contre la nombreuse cavalerie autrichienne n'aboutirent qu'à en tuer un capitaine & à s'emparer de quelques chevaux „

“ L'ennemi a présentement son quartier-général à Reinertz : il rassemble beaucoup de fourrage dans les environs : Habelschwerdt a été pillé ; & le butin , qu'il a fait d'ailleurs , est considérable : on évalue la caisse & les chevaux , dont il s'est emparé , à 15 mille écus. Comme l'on attribue ce revers à la négligence du capitaine de Gattenhoffen , qui commandoit un détachement de 50 hussars de Lossow hors la ville , & qui n'a pas envoyé les patrouilles nécessaires pour battre l'estrade , il a été mis aux arrêts & fera obligé de se justifier. Les postes , dont l'ennemi s'est rendu maître par ce succès , incommodant beaucoup le général de Wunsch , l'on croit qu'il transférera son quartier de Haffitz à Glatz , où le bureau des postes de campagne l'a déjà devancé „

La campagne paroît sur le point de s'ouvrir tant en Silésie qu'en Saxe : des lettres de Breslau reçues aujourd'hui portent , que le Roi s'est mis le 4 en marche avec la garnison de Breslau , dirigeant sa route sur Schweidnitz , dont les régimens , cantonnés dans la principauté d'Ohlau , ont aussi pris le chemin : l'on assure , que le général de Wurmsfer avec son corps de 8 mille hommes a été coupé & enfermé dans le comté de Glatz par les généraux de Wunsch & de Ramin. On a été informé en même tems par une estafette , arrivée aujourd'hui de Dresde , que le Prince Henri en est parti le même jour que le Roi de Breslau ; que tous les régimens , répartis dans l'électorat , sont

en mouvement sur des ordres reçus à l'improviste ; qu'une partie en défile par des marches forcées vers Freyberg ; que le prince de Bernbourg s'avance avec son corps vers Bautzen ; que le général de Moellendorff, renforcé par les deux régimens d'infanterie de Knobelsdorff & de Hesse-Cassel, est déjà entré en Bohême & a fait occuper Tœplitz par les volontaires d'Anhalt & les régimens de Czetteritz & d'Ufedom, hussars.

VIENNE (le 5 Février.) Le 27 du mois passé, le comte d'Aguilar, ambassadeur d'Espagne, eut sa première audience de L. M. I. Le 30, il y a eu gala & grand appartement à la cour à l'occasion des heureuses couches de la Reine des Deux-Siciles. Il y a ordre de préparer promptement l'hôtel du Prince de Saxe-Hildbourghausen, qui doit revenir ici vers la fin du carnaval.

Nos troupes dans la haute-Silésie conservent la même position qu'elles avoient depuis quelque tems, & l'ennemi n'a point fait de nouvelles tentatives pour les harceler ; mais de notre côté les hussards d'Esterhazy ont enlevé une patrouille prussienne, consistant en un caporal & dix dragons avec autant de chevaux, & les hussards esclavons ont fait prisonniers près de Jaktar un officier & 20 soldats avec leurs chevaux.

Le colonel comte de Pallavicini, arrivé ici le 28 du mois dernier avec les dix drapeaux que les troupes impériales & royales ont pris dernièrement sur les Prussiens, a apporté une relation circonstanciée que lieutenant-général

comte de Wurmsfer avoit envoyée à S. E. Mr. le Maréchal comte de Haddik, concernant l'affaire du 18 Janvier. Par des suites ultérieures de ce combat, nos troupes occupent une grande partie du comté de Glatz, & tous les postes avancés des Prussiens se sont retirés dans la forteresse de ce nom. Suivant la liste ajoutée à la relation du comte de Wurmsfer, le nombre des prisonniers, faits tant à Habelschwerdt qu'à Ober-Schwedeidorff, est de 40 officiers & 1115 soldats; celui des tués de notre côté est d'un capitaine, un lieutenant, un enseigne & 70 bas-officiers ou soldats; celui des blessés, de 7 officiers & 153 bas-officiers ou soldats.

Leurs Majestés, aiant un juste égard aux recommandations du comte de Wurmsfer, ont non-seulement élevé les colonels comte Pallavicini & baron d'Alvinzy au grade de général-major, & le major du Verger à celui de lieutenant-colonel; mais Elles ont aussi déclaré, qu'Elles se souviendront d'une manière distinguée des officiers supérieurs & inférieurs qui se sont signalés en cette occasion par leurs talens & leurs actions. L'Impératrice-Reine a envoyé à Mr. de Wurmsfer lui-même une tabatiere d'or garnie de brillans; & Sa Majesté a fait présent au lieutenant Utz, son aide-de-camp, qui a apporté la relation préliminaire, d'une montre d'or à répétition & de cent ducats.

Des avis qu'on a reçus des frontieres de la Hongrie, portent qu'il y est arrivé un nombre considérable de chevaux de remonte achetés

tés en Turquie avec la permission de la Porte ; & qu'on rassemble en toute diligence dans ce royaume une armée de 50,000 hommes , dont le quartier général sera à Caschau. L'objet de cette armée est d'en imposer aux Russes , au cas qu'ils veuillent tenter ce passage. Cette armée s'étendra d'un côté jusqu'à Hufzt & Mickkatz , & de l'autre depuis Eperies jusqu'à Nasmarck ; elle occupera une étendue de 50 milles sur les frontieres de la Pologne. On sçaura même bientôt le nom des généraux qui la commanderont , ainsi que celui des régimens qui la composeront.

On apprend de la petite ville d'Ottochatz en Esclavonie , que les soldats des frontieres qui y sont revenus avec un des huit drapeaux enlevés sur l'ennemi dans l'affaire de Dittersbach , arrivée le 3 Janvier , ont suspendu ce drapeau dans l'église principale de l'endroit avec la plus grande solemnité , & que le curé leur a fait à cette occasion un très-beau discours.

C'est le nommé Darnhoff , dont on a parlé dans le dernier Journal , qui est ce prisonnier enfermé à Bude , dont les gazettes ont fait plusieurs fois mention. Ce prétendu hermite est major au service du Roi de Prusse ; non-seulement il avoit amassé un demi million de florins , mais il tâchoit d'exciter à la révolte les Protestans & les Grecs schismatiques.

PRAGUE ( le 8 Février. ) Les Prussiens sont entrés de nouveau dans ce royaume , en passant sur Brix & Tœplitz : nos troupes ont

aussi de leur côté pénétré dans la haute-Lusace. Tous nos régimens sont en mouvement, & la plus grande partie est en marche, quoique les chemins soient très-mauvais. La forteresse de Glatz est entourée par nos troupes qui n'en sont qu'à une demi-lieue, & sans la saison qui rend les routes impraticables & empêche le transport de l'artillerie, nous serions déjà sous les murs de cette place. La marche de nos régimens est prompte, parce qu'ils ne conduisent aucun bagage & que l'hôpital reste même en arriere. Les troupes du cercle de Pilsen vont défiler vers Egra. Le Maréchal Haddick est parti hier dans la nuit; & c'est, comme on croit, certainement pour visiter nos frontieres qui sont menacées de la part de l'ennemi, à qui il sera difficile de se maintenir dans les postes qu'il peut avoir occupés, puisqu'il nous vient des troupes de toutes parts. — Le prince de Hesse-Philipsthal, fait prisonnier à Habelschwerdt, est arrivé en cette ville, accompagné de l'aide-de-camp du général Koch.

DRESD E (le 8 Février.) L'anniversaire de la naissance du Roi de Prusse a été célébré le 24 du mois dernier par une grande fête qu'a donnée le Prince Henri : le 31, l'Electeur en a donné une autre pour le même sujet, accompagnée d'un bal, concert &c. A l'occasion de l'anniversaire du Prince Henri le 18 Janvier, S. A. R. a reçu différens présens de la famille électorale : celui de l'Electeur consiste en un magnifique service de table de porcelaine, sur lequel sont

peints les événemens les plus remarquables de la campagne, que le Prince Henri a faite l'année dernière, particulièrement sa marche étonnante pour entrer en Bohême par les gorges de Rumbourg. Le 1 de ce mois, tous les princes, qui servent dans l'armée combinée, ont dîné chez l'Electrice-douairiere, & ont pris congé de la cour pour rejoindre leurs corps. Le général de Mœllendorff, après être venu ici pour s'aboucher avec le Prince Henri, en est reparti, suivi d'une artillerie nombreuse. Les autres généraux, qui ont passé l'hiver en cette ville, font également sur leur départ. Tous les corps prussiens & saxons ont quitté leurs quartiers dans les différentes parties de l'électorat.

Le général de Pofadowsky étant heureusement convenu dans les conférences, qu'il a tenues à Sébastiansberg avec le gén. imp. comte de Montmartin, des conditions pour l'échange réciproque des prisonniers & des ôtages, cette convention, signée le 25 Décembre, s'exécute déjà successivement de part & d'autre; & Mr. de Pofadowsky, qui l'avoit apportée lui-même au Prince Henri, partit d'ici le 29 Janvier avec la ratification. Suivant cette convention il se fera tous les ans, pendant la durée de la guerre, le 15 Janvier, un échange de prisonniers.

Après l'arrivée de plusieurs couriers expédiés des deux ailes de l'armée, le Prince Henri ordonna de plier bagage pour se préparer à un départ imprévu; cela se fit avec la plus grande célérité, & tout Dresde fut

dans une alarme générale; mais le 1 de ce mois, on s'étoit un peu remis de cette crainte, d'autant que les avis n'étoient plus les mêmes. — Il paroïssoit d'abord que tous les mouvemens des Autrichiens près de Rumbourg ne visoient qu'à nous rendre l'entrée de la Bohême plus difficile; mais à considérer leur nombre, on a lieu de croire plutôt qu'ils ont en vûe d'entrer en Lusace de ce côté-là, puisque, depuis le 24 du mois dernier, on a toujours craint une invasion de leur part vers Zittau, ou plus vraisemblablement dans les environs de Budissin.

RATISBONNE (le 10 Février.) Tandis que les armées sont en mouvement de tous côtés & qu'on attend à chaque instant la nouvelle de quelque action, on continue cependant à parler de la paix sous la médiation de la Russie & de la France. Voici le plan proposé de la part de celle-ci au Roi de Prusse, par Mr. le marquis de Pons, son ministre actuellement à Breslau.

1°. La cour de Vienne gardera la partie de la Bavière qui est située entre le Danube, l'Inn & la Salza, faisant partie de la généralité de Bourg-hausen, sçavoir : les bailliages de Wildshut, de Braunau avec la ville de ce nom, de Mauerkirchen, de Fribourg, de Mattikoffen, de Riedt & de Schærding.

2°. La nouvelle convention avec l'Electeur palatin sera conclue & signée le même jour que le traité de paix.

3°. Il sera libre au Roi de réunir les deux margraviats à la primogéniture de sa maison.

4°. Il pourra faire une convention avec l'Electeur palatin sur la succession de Juliers & de Berg.

*Contre-plan du Roi, exposé verbalement au  
marquis de Pons, par Mr. le comte  
de Finckenstein.*

1°. La convention entre les Electeurs de Saxe & Palatin marchera du même pas que celle entre la cour de Vienne & l'Electeur Palatin.

2°. La cour de Vienne, au lieu d'une partie de la Baviere, prendra une partie du haut-Palatinat, c'est-à-dire, tous les districts situés entre les rivières de Naab & de Schwarzach.

3°. Dans le cas où elle insistera sur la partie mentionnée de la Baviere, elle payera à l'Electeur palatin un million d'écus pour faciliter son accommodement avec l'Electeur de Saxe, & elle se chargera en même tems d'une quote-part des dettes de la Baviere.

4°. Elle dégagera du lien de féodalité les états de Saxe & de Luface, aussi bien que pour le droit de rachat & de réversibilité de celle-ci.

5°. Elle consentira à la réunion des margraviats, de façon qu'il sera stipulé expressément que la cour de Vienne ne formera dans aucun tems aucune opposition à ce que le Roi & ses successeurs en puissent disposer à leur gré.

6°. Le Roi ne se refusera pas à faire une convention particulière sur la succession de Juliers & de Berg avec le duc de Deux-ponts, sous la garantie de la France.

*Contre-plan de la cour de Vienne, opposé aux  
deux précédens, & remis le 11 Janv. à  
Mr. de Breteuil, comme ultimatum.*

1°. La cour de Vienne consent à ce que la convention entre les Electeurs de Saxe & Palatin marche du même pas que celle entre la cour de Vienne & l'Electeur Palatin.

2°. Elle rejette la partie offerte du haut Palatinat pour garder la partie de la Baviere énoncée dans le plan de la France.

3°. Elle refuse de payer aucune somme d'argent.

4°. Autre refus pour les fiefs de Saxe & de

Lusace, aussi bien que pour le droit de rachat & de réversibilité de celle-ci.

5°. Elle consent à l'incorporation des deux margraviats, avec l'extension exigée par le Roi.

6°. Elle ne s'oppose point à la convention qui doit être conclue sur la succession de Juliers & de Berg, sous la garantie de la France, mais à condition que l'Electeur palatin y paroisse comme partie contractante principale.

7°. Au cas que les articles de paix proposés ci-dessus ne seront pas acceptés, la cour de Vienne est résolue de porter une nouvelle réquisition à la diète, pour engager ses co-états à se charger de l'examen & de la décision de ses droits & prétentions à la même succession de Baviere, à condition que les autres prétendants à la même succession, & le Roi de Prusse pour son droit de réunion des deux margraviats, se soumettent au même tribunal. La cour de Vienne promettra alors d'avance de se conformer strictement à la décision de ses co-états, & de réclamer pour l'exécution de tout ce qu'ils auront jugé, la garantie de l'Empire en corps; celle des garans du traité de paix de Westphalie, & des Puissances médiatrices.

L'envoïé directorial de Saltzbourg a communiqué ces jours-ci un imprimé, intitulé: *Exposé historique, court & conforme aux actes des prétentions que l'archevêché de Saltzbourg forme sur la succession de feu Maximilien III, Electeur de Baviere.* Ces prétentions roulent sur cinq articles principaux; le 1<sup>er</sup>. porte une demande de onze millions sur le commerce du sel, & c'est à quoi se réduisoit déjà l'ancienne prétention; le 2<sup>e</sup>. contient de nouvelles prétentions sur le même commerce jusqu'à la concurrence d'environ 193,633 florins, avec un dépôt de 91,938 florins; le 3<sup>e</sup>. appartient aux fraix faits pour la guerre de succession sous l'Empeur

pereur Charles VII , lesquels montent à 812,500 florins ; le 4e. concerne les environs de Reichenhall qui font une partie essentielle de l'archevêché de Saltzbourg , que l'Electeur de Baviere lui enleva , malgré ses réclamations & sans une confirmation impériale. Enfin le 5e. est relatif à quelques fiefs que les Ducs de Baviere ont à la vérité reconnus comme lui appartenans , mais qu'il a négligé de réclamer , tels que tous les fiefs de Schenken , de Winterstetten &c. , qui viennent des comtes de Wasserbourg & autres appartenans à la chambre des finances.

MUNICH (le 10 Février.) L'Electeur Palatin , notre Souverain actuel , a pris ces jours passés le divertissement de la chasse au sanglier près de Furstenried. Son Alt. Elect. étoit accompagnée du baron de Vieregg , son premier-ministre , qui continue de jouir de toute sa confiance. L'on tua dans cette chasse 40 sangliers & 8 renards. Le Prince de Birkenfeld , commandant en chef des troupes palatines , & gouverneur de Juliers , arriva en cette ville le 18 du mois dernier , & occupe actuellement le quartier , préparé pour sa réception au palais du feu Duc Maximilien. Le baron d'Assebourg , ministre de Russie à Ratisbonne , qui se trouve pareillement ici depuis quelques jours , s'est entretenu plusieurs fois avec l'Electeur ; & il a eu différentes fois l'honneur d'être admis à sa table. Le 24 , il dîna avec quelques autres ministres étrangers chez le comte de Tœring , président du conseil aulique. Quoique la venue

nue de ce ministre à notre cour ait très-apparemment un objet des plus importants, il n'en transpire cependant rien de positif ; & rien n'annonce encore l'évacuation de la partie de la Baviere, occupée par les Autrichiens. L'on avoit prétendu, qu'aussi long-tems que ce pais ne seroit pas assuré définitivement à la Maison impériale, les revenus en resteroient, pour ainsi dire, en séquestre ; mais le 18 il est parti de Straubing pour Vienne trois chariots chargés d'argent. Un autre fait du même genre, qu'on rapporte, est que la cour impériale a fait représenter à l'Electeur, " que les procès pendans devant  
 „ les tribunaux des villes ou bailliages de sa  
 „ portion ne pouvoient être poursuivis ni  
 „ jugés, manque des actes nécessaires, & que  
 „ d'autres affaires publiques en souffroient  
 „ également ; c'est pourquoi elle desiroit,  
 „ qu'on fît dans les collèges & départemens  
 „ de la Baviere un triage des papiers & do-  
 „ cumens, & qu'on lui délivrât ceux qui ap-  
 „ partiennent aux pais cédés „. Son Alt. El. ajoute-t-on, a ordonné en conséquence de faire la séparation de documens demandée, & de livrer les papiers ainsi triés au conseil-privé, exceptant néanmoins expressément les 21 bailliages, réclamés par les notes des 22 Mars & 11 Avril 1778, & 14 autres, également occupés par les troupes autrichiennes ; Son Alt. enjoignant au contraire d'avoir une attention exacte, qu'il ne soit remis aucun document relatif à ces districts, comme n'é-  
 tant

tant point compris dans la convention du 31 Janvier 1778.

LIEGE (le 18 Février.) Le 9 de ce mois, après plusieurs jours d'un tems pluvieux & humide, suivi d'un beau soleil & d'une chaleur extraordinaire pour la saison, il y eut une brillante aurore boréale (a). La couleur rouge qui peint ordinairement le nord, s'étoit éloignée du pôle, & renforçoit la lumière zodiacale. La température de ce jour & des précédens, me paroît être une pleine confirmation de ce que j'ai disserté sur cet objet, & une réfutation de fait du système de Mr. de Mayran (b). — Le 13 il y eut encore une lumière zodiacale, mais foible, peu étendue, & qui ne dura que 39 minutes. — Enfin le 15 ce météore se reproduisit dans le plus grand éclat. La lumière zodiacale étoit foible & disparut à 8 heures 20 minutes; mais le nord fut illuminé d'un rouge brillant & de plusieurs barres blanches, depuis 7 jusqu'à 11 heures de nuit.

P A Y S - B A S .

AMSTERDAM (le 4 Février.) Il paroît que Mr. de Berkenrode, instruit de la résolution irrévocable de S. M. T. C. de n'admettre

(a) Autres aurores boréales après une température semblable, 1. Avril 1777, p. 501. — 15. Nov. 1777, p. 454. — 15. Déc. 1777, p. 594. — 15. Avril 1778, p. 601.

(b) 1. Avril 1777, p. 497.

\* V. le J.  
du 1. Fev.  
p. 229.

mettre de la part de nos Etats-Généraux qu'une réponse claire & précise au mémoire présenté par son ambassadeur, n'a pas cru devoir hasarder celle qu'on lui avoit envoyée, pour la faire agréer au Roi, après que Mr. le duc de la Vauguyon eut refusé de l'accepter, comme ne portant pas avec elle les caracteres d'impartialité requis \*. Le 16 Janvier dernier Mr. l'ambassadeur présenta à L. H. P. le nouveau mémoire ci-joint, qui produisit un très-bon effet; car nos villes se rapprocherent & s'accorderent enfin; de sorte que le 26 les Etats d'Hollande prirent la résolution unanime d'annuler celle du 18 Novembre, & d'observer la plus parfaite neutralité, en protégeant leur commerce & leur navigation, sans exception, dans toute l'étendue que leur garantissent & la lettre & l'esprit des traités. La même résolution du 26 Janvier fut adoptée le 28 par les Etats-Généraux: ainsi la réponse à faire à la cour de France, sur laquelle on délibere actuellement à la Haye, devrait, ce semble, ne souffrir aucune difficulté, & assurer notre tranquillité & notre prospérité sur les fondemens les plus solides. Le 31, les Etats d'Hollande résolurent à la pluralité, une réponse à la cour de France, contre laquelle la ville d'Amsterdam renouvella sa protestation du 19 Décembre dernier. La publication du règlement concernant le commerce & la navigation des bâtimens hollandois a été suspendue jusqu'au 8 de ce mois. Les Etats d'Hollande se font

féparés, pour se rassembler dans trois semaines.

Voici le mémoire de l'ambassadeur de France, dont il est question ci-dessus.

*Hauts & Puissans Seigneurs.* Le réglemeut concernant le commerce & la navigation des Puissances neutres, que le Roi, mon maître, a fait publier au mois de Juillet dernier, & le soin que S. M. a pris d'en faire observer scrupuleusement les dispositions, ont développé la constante modération de son système politique, & la justice essentielle de ses vûes. Les témoignages particuliers de bienveillance & d'affection, qu'elle n'a cessé de donner à Vos Hautes Puissances, ont dû leur persuader qu'elle désireroit vivement le voir jouir d'une neutralité respectée & respectable, qui peut seule maintenir leur considération & leur prospérité. Elle se plaçoit à croire, que V. H. P., pénétrées d'un intérêt aussi précieux, conserveroient à leur pavillon toute la liberté qui est une suite de leur indépendance, & à leur commerce toute l'étendue que lui assurent les loix de l'équité publique & les stipulations des traités. Les ordres donnés aux capitaines des vaisseaux de guerre de la république, de protéger, conformément au droit des gens & aux conventions les plus expressees, tout bâtiment marchand appartenant aux sujets de V. H. P., & l'avantage dont ils ont joui, de profiter d'un premier convoi, ne paroissent devoir laisser aucun doute sur les résolutions irrévocables de V. H. P. à cet égard : mais S. M. a appris avec le plus grand étonnement, que, tandis que tous les négocians de l'Europe, & notamment ceux de ses états, excités par cette première épreuve des dispositions de la république à une parfaite impartialité, s'empressoient de confier leurs spéculations au pavillon hollandois, V. H. P. ont modifié les ordres qui fondoient la sécurité du commerce. C'est alors qu'elle m'a ordonné de leur demander une explication claire & précise des caractères essentiels de la neutralité qu'elles se proposent d'observer, & de leur faire con-

noître,

noître, qu'une résolution, dont l'effet mettroit au libre exercice des droits réclamés par leurs sujets, des restrictions qui ne peuvent devenir avantageuses qu'aux ennemis de Sa Maj, seroit regardée par elle comme un acte de partialité manifeste, & la forceroit d'annuler, non-seulement la liberté conditionnellement promise aux sujets de V. H. P. par le règlement concernant le commerce des nations neutres, mais encore les faveurs essentielles & gratuites dont ils jouissent dans ses états, & qui ne sont fondées sur aucune convention. V. H. P. m'ont adressé une réponse que je n'ai pu faire parvenir au Roi, parce que Sa Maj. m'avoit défendu de la recevoir, si elle n'exprimoit point, de la manière la plus nette, les caractères de la plus absolue neutralité; & que, loin de les développer clairement & précisément, elle ne renfermoit que des assurances générales, & annonçoit même le désir de persévérer dans les mesures qui restreignent, en faveur des ennemis de la France, les droits si justement acquis aux sujets de L. H. P. Le Roi se persuade encore, que bien convaincus de sa ferme résolution de regarder des restrictions, qui ne sont utiles qu'à ses ennemis, comme un témoignage de partialité dérogatoire aux principes d'une neutralité absolue, V. H. P. s'empresseront d'adhérer complètement à ses vœux, fondés sur la justice essentielle : mais je dois leur déclarer, que si elles persistent à refuser aux négocians toute la protection qu'ils sollicitent, & continuent à modifier en faveur de ses ennemis l'exercice de leurs droits, Sa Maj. est décidée à faire publier incessamment un règlement nouveau relativement au commerce & à la navigation des sujets de la république, dont j'ai l'honneur de remettre la copie (*Voyez le Journ. du 15 Février, pages 307 & 308*) à V. H. P. Elles doivent être bien assurées, que c'est avec le plus sincère regret que S. M. a pris une telle détermination; & elles reconnoîtront encore, dans les distinctions réservées aux habitans domiciliés d'Amsterdam, un témoignage de l'affection & de la bien-

veillance

veillance qu'elle auroit voulu pouvoit faire partager à tous les membres de la république.

BRUXELLES (le 20 Février.) Il vient d'être donné par le gouvernement sur l'emprunt actuellement ouvert en cette ville la déclaration qui suit.

Quoique par l'empressement avec lequel les fideles sujets de S. M. aux Pays-Bas se sont intéressés dans l'emprunt ouvert sur octroi du 2 Janvier dernier chez les veuve de Nettine & fils, banquiers de la cour, à l'intérêt annuel de 4 par cent, on avoit lieu de s'attendre à voir cet emprunt rempli dans peu de tems, cependant comme S. M. a depuis trouvé convenir au bien de son royal service de faire aussi en Hollande une levée d'argent dont l'intérêt est de quatre & demi pour cent, & qu'elle a bien voulu autoriser le gouvernement-général à traiter aussi favorablement ses fideles sujets, en leur donnant le même taux d'intérêt qu'elle accorde aux prêteurs en Hollande, S. A. R. a pour & au nom de S. M. déclaré, comme elle déclare par cette, qu'en conséquence de la souveraine autorisation de S. M., il est & sera attribué à tous les capitaux du dit emprunt du 2 Janvier dernier tant à ceux fournis jusqu'à présent qu'à ceux qui le seront encore pour compléter la somme de 2 millions 400 mille florins de change un intérêt annuel de quatre & demi pour cent, au lieu de 4 pour cent accordés par le dit octroi : & sera le présent acte enregistré tant au conseil des finances qu'à la chambre des comptes, & l'original remis aux veuve de Nettine & fils pour être par eux conservé avec le susdit octroi de S. M., pour leur décharge & la sûreté des prêteurs. Fait à Bruxelles le 13 Février 1779. Etoit paraphé Cuz. vt. signé CHARLES DE LORRAINE, & contresigné Ternois.

Selon les dernieres nouvelles de Boheme, le général prussien de Mœllendorff s'avança le 5 de ce mois à 7 heures du matin vers Brix, aiant passé par Einsiedel & Johnsdorf; il étoit à la tête de plus de dix bataillons

d'infanterie & de quatre régimens de cavalerie ; après avoir repoussé par la supériorité de ses forces, nos postes avancés formés par des Croates & quelques hussars , il se rendit à Brix , où le régiment de Kinsky & 200 hommes du régiment de Lobkowitz étoient en quartier ; il avoit pressé sa marche apparemment dans le dessein de surprendre ce régiment, s'il n'avoit pas été sur le qui-vive. Mais comme ce régiment attendoit déjà l'ennemi de pied ferme, il le reçut avec courage, & après une vigoureuse résistance il se retira aux ordres de Mr. le lieutenant-feld-maréchal de Kinsky, en si bon ordre avec les 200 dragons vers Laun, que quoique le nombre des ennemis fût bien supérieur au nôtre, les quatre régimens de cavalerie qui dans la plaine avoient tâché à plusieurs reprises d'enfoncer notre infanterie, n'en purent jamais venir à bout. L'ennemi aiant vû son dessein manqué, se retira vers la Saxe sans avoir rien effectué, nos postes furent occupés de nouveau par nos troupes, & le régiment de Kinsky, infanterie, rentra le lendemain à Brix.

Notre perte consiste en quelques hommes tués & blessés du régiment de Kinsky, & en un petit nombre de dragons de Lobkowitz, dont la plupart étoient tombés de cheval à cause de la neige. Un capitaine du dit régiment, dont le cheval avoit culbuté, fut pris à cette occasion ; un lieutenant fut tué : deux pieces de campagne qu'on conduisoit inconfidément, sans escorte, par des chemins

mins non fraïés , furent enlevées par la cavalerie ennemie , parce qu'on n'avoit pu leur faire rebrousser chemin ; mais en revanche Mr. Blaskovicz , lieutenant des hussars de Kalnoky , qui étoit allé près de Commothau attaquer avec 113 hussars de Sluin , un capitaine ennemi d'Ufedom aiant à ses ordres 150 chevaux , a fait prisonniers ce capitaine & 24 hommes de son détachement avec leurs chevaux.

La bravoure & le bon ordre avec lequel le régiment de Kinsky s'est défendu , a rendu inutiles toutes les tentatives de l'ennemi , & fait beaucoup d'honneur aux officiers & aux soldats. Au rapport des déserteurs & des habitans du païs , la perte de l'ennemi est beaucoup plus considérable que la nôtre ; le feu continuel de ce régiment a nui considérablement à sa cavalerie , qui a perdu beaucoup de monde. L'ennemi n'a pillé que quelques maisons marchandes de Brix.

En ce moment on apprend que le major-général Keisky a harcelé vivement l'ennemi dans sa retraite , aiant fait prisonnier un major du régiment de Wunsch & lui aiant enlevé 4 drapeaux. Nous attendons les détails ultérieurs de cette affaire.

\* \* \* LUXEMBOURG ( le 25 Fév. ) Les seconds bataillons de campagne des troupes nationales étoient déjà en pleine marche pour se rendre aux armées d'Allemagne , lorsque tout-à-coup il leur est venu un ordre de faire halte là où le courier les rencontreroit , ce qui occasionne différentes conjectures. Ces

ordre, dit-on, ne regarde pas l'artillerie, qui doit partir d'ici dans peu pour la Bohême.

## FRANCE.

PARIS ( le 15 Février. ) Une ordonnance du Roi du 3 Janvier, porte que Sa Majesté aiant pour objet, en réduisant à vingt-trois mille hommes la composition des gardes-côtes, de rendre les vingt-trois mille hommes qui existoient de plus pendant la dernière guerre aux besoins de l'agriculture, du commerce & de la marine, & Sa Majesté aiant reconnu qu'il étoit indispensable, tant pour le bien de son service que pour l'avantage du commerce de ses sujets, d'augmenter de onze mille cinq cents hommes le nombre des matelots classés dans les provinces de Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne, Poitou, Aunis, Saintonge, Guyenne, Roussillon, Languedoc, provinces & isles dépendantes desdites provinces, elle a ordonné que la levée seroit faite sur toutes les paroisses de ces provinces maritimes. Le service de ces matelots, pris depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 36, sera de cinq années, après lesquelles ils seront licenciés & jouiront pendant dix ans de l'exécution du tirage pour les compagnies de canonniers gardes-côtes, &c.

Par un travail qui n'est pas encore public, le Roi réduit à 4 escadrons, au lieu de 5, les régimens de cavalerie & de dragons;

gons; & des cinquiemes il sera composé 12 régimens : les six de cavalerie se forment de ces compagnies de chevaux - légers que Mr. de Saint-Germain avoit fait établir par une ordonnance du 25 Mars 1776; & les six régimens de dragons se forment des compagnies de chasseurs ajoutées par une ordonnance du même jour aux 24 régimens de dragons; les douze nouvelles places de colonels ne manquent pas d'être sollicitées.

Un 3<sup>me</sup>. arrêt du conseil, qui mérite d'être connu, est en date du 21 Décembre 1778, & de la teneur suivante.

*Le Roi, étant informé qu'on a rétabli dans l'imprimé d'un ouvrage, qui a pour titre, Apologie du commerce, plusieurs passages injurieux & tendans à déclamation, que le censeur avoit supprimés dans le manuscrit; Sa Maj. a cru qu'il étoit essentiel de faire connoître ses intentions, pour prévenir dorénavant une contravention, qui, si elle étoit tolérée, pourroit avoir les suites les plus dangereuses. A quoi voulant pourvoir, le Roi étant en son conseil, de l'avis de Mr. le garde des sceaux, a ordonné & ordonne, que les 397 exemplaires de l'ouvrage intitulé, Apologie du commerce, saisis chez le sieur Desprez; & les 5 exemplaires du même ouvrage, saisis chez le sieur l'Esclapart, libraire, par procès-verbal du 12 Octobre dernier, seront transportés en la chambre syndicale de Paris pour y être mis au pilon. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous imprimeurs de rétablir, dans les ouvrages qu'ils imprimeront, les passages supprimés par les censeurs, à peine d'interdiction & de plus grande peine s'il y échoit: & , comme il peut arriver, que les dits passages soient rétablis par les auteurs, à l'insçu des imprimeurs, veut Sa Majesté, que les dits imprimeurs envoient aux dits censeurs la troisième epreuve de chaque feuille, & qu'ils ne tirent la dite feuille, que lorsque l'épreuve leur aura été rendue, dûment paraphée.*

S. M. au sieur Lenoir, conseiller d'état, lieutenant-général de police de la ville, prévôté & vicomté de Paris, & au sieur de Neville, maître des requêtes, directeur-général de la librairie, de tenir la main, chacun en ce qui les concerne, à l'exécution du présent arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, & enregistré sur les registres de toutes les chambres syndicales du royaume.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 21 Déc. 1778.

(Signé)

AMELOT.

D'après l'édit du mois de Mars 1768, le Roi devoit expliquer ses intentions sur l'émission des vœux avant le mois d'Avril prochain. Plusieurs personnes de robe & autres sollicitoient l'extension de l'âge jusqu'à 25 ans. Leur raison étoit que s'il faut 25 ans pour disposer de ses biens temporels, à plus forte raison l'âge mûr est requis, quand il s'agit de lier sa liberté pour toute sa vie (3). Enfin le Roi a fixé l'incertitude par des lettres-patentes, données à Versailles le 17 Janvier & registrées en parlement le 5 du courant, qui ordonnent l'exécution des articles I. & II. de l'édit de Mars 1768. En voici la teneur.

LOUIS, &c. Le feu Roi, notre très-honoré seigneur & ayeul, ayant, par son édit du mois de Mars 1768, fait défenses à tous ses sujets de s'engager

---

(a) Sans prétendre en aucune façon prononcer sur la sagesse des réglemens faits en cette matière. La raison qu'on allègue ici contre l'édit de 1768, est d'une fausseté visible. N'est-ce pas à 14 & à 12 ans que les loix permettent aux jeunes gens de s'engager au mariage, état de vie immuable & beaucoup plus irrévocablement voué que tout le cénobitisme ?

gager par des vœux solennels de religion avant l'âge de 21 ans accomplis pour les hommes, & de 18 pareillement accomplis pour les filles, se seroit réservé d'expliquer de nouveau ses intentions après dix années ; ce terme devant expirer au 1. Avril prochain, nous nous sommes fait rendre compte des motifs, qui avoient donné lieu à cette disposition, & des effets qu'elle avoit produits ; & ayant reconnu, que les inconvéniens, qu'on pouvoit en craindre, ne devoient pas entrer en comparaison avec les raisons supérieures, qui avoient déterminé le feu Roi, nous avons cru devoir assurément l'exécution d'une loi, que le bien de nos états nous oblige de confirmer : A ces causes, &c. ordonnons, que les articles I. & II. de l'édit du mois de Mars 1768 seront exécutés ; & qu'en conséquence, dans tous les états & pays de notre obéissance, la profession religieuse ne pourra être faite qu'à 21 ans accomplis pour les hommes, & à 18 ans pareillement accomplis pour les filles ; le tout conformément & ainsi qu'il est prescrit par les dits articles du dit édit, que nous voulons être exécuté selon sa forme & teneur. Si donnons en mandement, &c.

Donné à Versailles, le 17. jour du mois de Janvier, l'an de grâce 1779 & de notre regne le cinquieme.

(Signé)

LOUIS.

(&amp; plus bas) Par le Roi, AMELOT.

Le Roi & la Reine aiant projeté de venir dans l'église cathédrale de cette ville & dans celle de Sainte-Genevieve rendre grâces à Dieu de la naissance de Madame, leur fille, & Leurs Majestés devant s'attendre que leur bonne ville de Paris chercheroit par des fêtes brillantes à leur témoigner la joie qu'inspire par-tout leur présence, & qu'augmentent aujourd'hui l'heureuse délivrance de la Reine & le doux espoir que donne à la nation ce premier bonheur ; la Reine avoit demandé que cent mariages de filles pauvres & vertueuses avec d'honnêtes

artisans , remplaçassent la pompe plus éclatante qu'utile des anciennes réjouissances.

En conséquence , l'archevêque de Paris aiant réparti avec les curés de sa métropole le nombre de ces mariages proportionnellement sur chaque paroisse ; & les pasteurs , ainsi que leur chef , heureux de contribuer à cette bienfaisance publique , aiant fait leur choix dans les vûes sages de l'auguste bienfaitrice ; tout s'est trouvé prêt pour le lundi 8 de ce mois. Le Roi & la Reine , accompagnés de la famille-royale , ont été reçus à l'endroit où étoit ci - devant la porte de la conférence , par le corps de villé , le duc de Coëffé , gouverneur de Paris , étant à la tête , & le sieur de Caumartin , prévôt des marchands , portant la parole. Leurs Majestés sont venues ensuite en grand cortége à l'église Notre - Dame , où précédées par les Princes & Princeffes du sang qui s'y étoient rendus , elles ont traversé la haie des heureux que la piété bienfaisante de la Reine avoit faits.

Sa Majesté avoit ordonné qu'on déposât entre les mains des curés cinq cents livres pour la dot de chacune des filles , & cet argent doit être employé à l'achat d'une maîtrise , ou à tout autre moïen de subsister. Les maris & les femmes , au milieu desquels Leurs Majestés ont passé dans la métropole , avoient reçu un habit complet & de couleur uniforme , La Reine s'est engagée de plus à païer les mois de nourrice du premier enfant qui naîtra de chacun de ces mariages ,

en promettant pour les meres qui allaiteront leur nourrisson une laitette & un tiers de plus du prix qui seroit donné à une nourrice.

La Reine a fait encore ajouter à ce premier spectacle déjà si intéressant , celui de deux époux mariés depuis 50 ans , qui entourés de leurs enfans , petits-enfans & arriere-petits-enfans , & devant obtenir les mêmes faveurs que les jeunes époux , ont renouvelé le même jour leurs sermens d'être pour la vie l'un à l'autre : en témoignant ces égards publics & précieux pour une union conjugale dont tant d'années avoient consacré la douceur , il étoit impossible d'inspirer plus de respect aux jeunes époux pour les nœuds dont on venoit de les unir.

Après la cérémonie des mariages le Roi & la Reine se font transportés à l'église de Ste. Genevieve pour adresser à cette patronne de Paris & leurs actions de grâces & les vœux qu'ils avoient encore à faire pour le plus grand bonheur de leurs sujets. Leurs Majestés ensuite , entourées , comme elles l'avoient été à leur arrivée , d'un peuple immense , ont repris avec le même cortège la route de la Muette , emportant avec elles les bénédictions du peuple le plus fidele & le plus vivement attaché à ses Souverains.

La frégate la Belle-Poule est rentrée dans le port de Brest après 15 jours de croisiere. Le chevalier de Sercey , enseigne de vaisseau , qui la commande par *interim* , a rapporté , qu'il a rencontré l'escadre , comman-

dée par le comte de Graffe , le 21 Janvier , par les 48 degrés environ de latitude , & les 12 degrés 28 minutes de longitude , méridien de Paris. Cette escadre est composée des cinq vaisseaux de ligne suivans : le Robuste & le Magnifique de 74, le Dauphin Royal de 70, le Vengeur & l'Artésien de 64 canons ; le premier de ces vaisseaux monté par le chef-d'escadre ; les autres commandés respectivement par Mrs. de Brache, Mithon, de Rets, & Peynier ; de 4 frégates & de 5 bâtimens de transport. L'on s'occupe à présent à Brest à accélérer l'armement de l'escadre du chevalier de Ternay, qui consistera en 6 vaisseaux de ligne : savoir, l'Annibal & le Diadème de 74, le Ferme, le Réfléchi, & le Sévere de 64, & l'Amphion de 50 avec 2 frégates ; l'Amazone & la Gentille de 34 canons. Les vaisseaux du Roi, qui se trouvent déjà dans l'Inde, sont le Brillant de 64, le Flamand de 50, & la frégate la Consolante de 40 canons de 18 livres. Parmi les navires, dont on vient de commencer la construction à Brest, il en est un de 110 canons. Les armemens de corsaires particuliers prennent aussi de plus en plus faveur : l'on en équipe à Granville, St. Malo, Bordeaux, Bayonne, St. Jean-de-Luz &c. L'armement de 3 chébecs de 30 canons de 24 livres, pour faire des courses dans la Méditerranée, sera bientôt complet depuis que Monsieur a pris pour son compte ce qui restoit d'actions, afin de remplir les fonds nécessaires. Ce Prince a même permis, qu'un des chébecs portât son nom.

On écrit de Dunkerque du 2 Février, que les corsaires le Frélon & la Fleur-de-mer, de ce port, y ont conduit le bâtiment anglois le Thomasin-du-Sunderland, de 140 tonneaux, dont ils se sont emparés à l'embouchure de la Tamise.

*Fin du traité avec les Américains.*

XXVIII. Il est convenu, que, lorsque les marchandises auront été chargées sur les vaisseaux ou bâtimens de l'une des deux parties contractantes, elles ne pourront plus être assujetties à aucune visite, toute visite & recherche devant être faites avant le chargement, & les marchandises prohibées devant être arrêtées & saisies sur la plage avant de pouvoir être embarquées, à moins qu'on n'ait des indices manifestes ou des preuves de versemens frauduleux. De même aucun des sujets de S. M. Très-Chrétienne ou des Etats-unis, ni leurs marchandises, ne pourront être arrêtés ni molestés pour cette cause, par aucune espece d'embargo, & les seuls sujets de l'état, auxquels les dites marchandises sont prohibées, & qui se seront émancipés à vendre & aliéner de pareilles marchandises, seront dûment punis pour cette contravention.

XXIX. Les deux parties contractantes se sont accordé mutuellement la faculté de tenir dans leurs ports respectifs des consuls, vice-consuls, agens & commissaires, dont les fonctions seront réglées par une convention particulière.

XXX. Pour d'autant plus favoriser & faciliter le commerce, que les sujets des Etats-unis feront avec la France, le Roi Très-Chrétien leur accordera en Europe un ou plusieurs ports-francs, dans lesquels ils pourront amener & débiter toutes les denrées & marchandises provenant des treize Etats-unis : Sa Majesté conservera, d'un autre côté, aux sujets des dits Etats, les ports-francs, qui ont été & sont ouverts dans les isles françoises de l'Amérique ; de tous lesquels ports-francs

francs les dits-sujets des Etats-unis jouiront, conformément aux réglemens, qui en déterminent l'usage.

XXXI. Le présent traité sera ratifié de part & d'autre; & les ratifications seront échangées dans l'espace de six mois ou plutôt si faire se peut. En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé les articles ci dessus, tant en langue françoise qu'en langue angloise, déclarant néanmoins, que le présent traité a été originaiement rédigé & arrêté en langue françoise; & ils y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Paris le sixieme jour du mois de Février, 1778.

(Signé) (L. S.) C. A. GERARD.  
(L. S.) B. FRANKLIN (L. S.) SILAS DEANE.  
(L. S.) ARTHUR LEE.

*Nous ayant agréable le sus-dit traité d'amitié & de commerce en tous & chacun les points & articles, qui y sont contenus & déclarés, avons iceux, tant pour nous que pour nos héritiers, successeurs, royaumes, pays, terres, seigneuries & sujets, acceptés, approuvés, ratifiés & confirmés; & par ces présentes, signées de notre main, acceptons, approuvons, ratifions & confirmons, & le tout promettons, en foi & parole de Roi, sous l'obligation & hypothèque de tous & un chacun nos biens présents & à venir, garder & observer inviolablement, sans jamais aller ni venir au contraire, directement ou indirectement, en quelque sorte & maniere que ce soit; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.*

Donné à Versailles le seizeieme jour du mois de Juillet, l'an de grace 1778. & de notre regne le cinquieme.

(Signé) LOUIS. (Et plus bas) Par le Roi,  
(Signé) GRAVIER DE VERGENNES.

Les gazettes américaines contiennent copie d'un traité d'alliance & de défense éventuelle, & d'un autre traité d'amitié & de commerce conclus à Paris le 6 Février 1778, entre le Roi Très-Christien & les treize

Etats-unis de l'Amérique. Le premier contient 12 articles ; & le second 9. Leur teneur désigne le dessein manifeste des deux parties contractantes de tirer tous les avantages possibles de leur alliance, d'avancer leur commerce mutuel & de se secourir & défendre réciproquement dans tous les cas, & particulièrement dans celui où la guerre viendrait à s'allumer entre la France & l'Angleterre pendant la contestation entre cette dernière Puissance & les Etats-unis de l'Amérique. Nous donnerons le contenu de ce traité dès qu'il aura été publié par la cour.

### A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 15 Février. ) La cour vient d'expédier de nouveaux ordres au général Clinton à la nouvelle-York, & les renforts qui lui sont destinés partiront vers la fin de ce mois sous l'escorte de plusieurs vaisseaux de guerre. La frégate du Roi l'Apollon de 32 canons a pris & amené à Plymouth, la frégate françoise l'Oiseau de 36, après une action très-vive.

Le 5, notre tribunal d'amirauté déclara légitimes plusieurs captures françoises & américaines, & décida onze causes d'appel en faveur des bâtimens neutres chargés de munitions de guerre, a jugeant que leurs cargaisons seroient vendues pour l'usage de la marine royale, & les bâtimens restitués aux propriétaires. L'amirauté vient d'envoier ordre à tous les ports du royaume d'y doubler

la garde & de faire croiser de nuit des bâtimens légers pour veiller à la sûreté de nos chantiers & arsenaux. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, qu'on vient de découvrir une conjuration pour y mettre le feu. On dit que plusieurs des incendiaires sont arrêtés, & qu'on a découvert les auteurs de ce noir complot, qui subiront une punition exemplaire.

Les dépêches reçues le 8 de l'Amérique ont donné lieu à bien des entretiens entre les ministres du Roi. Elles sont, ainsi qu'on l'a déjà marqué, très-favorables aux intérêts de la cour. Les Américains sont en général mécontents de leur alliance avec la France & prêts d'embrasser l'occasion de s'en détacher; les troupes mal païées & mal habillées quittent tous les jours leurs drapeaux; la misère la plus affreuse se fait sentir dans la plupart des colonies. Le manifeste des commissaires du Roi a ramené plusieurs des colonies à des dispositions plus favorables envers l'Angleterre. Le congrès est fort embarrassé à subvenir aux moyens de continuer la guerre; cette assemblée a eu une séance de 24 heures consécutives sur quelque affaire très sérieuse. Plusieurs de ses ministres manifestent beaucoup de penchant à faire la paix avec la Grande-Bretagne, & en général les affaires prennent dans ce pais-là une tournure si favorable, que l'on croit que la cour permettra dans peu le rétablissement du commerce entre la Grande-Bretagne & quelques-unes des colonies.

Enfin la grande affaire, qui aborboit depuis deux mois l'attention de la nation britannique, & attiroit celle de l'Europe entière, s'est terminée hier d'une manière remarquable par elle-même, plus remarquable encore par les effets, dont elle sera probablement suivie. Les douze membres du conseil de guerre, ( l'amiral Bückle continuant d'être absent ), s'étant rassemblés à Portsmouth, dans l'hôtel du gouverneur Manckton, prononcèrent une sentence, dont voici le dispositif :

*La cour, conformément à un ordre des seigneurs commissaires de l'amirauté, en date du 31 Décembre 1778, adressé à sir Thomas Pye, a procédé à l'examen d'une accusation présentée par le vice-amiral sir Hughes Palliser contre l'honorable amiral Auguste Kappel, pour manque de conduite & négligence de devoir le 27 & le 28 Juillet 1778 à plusieurs égards, comme il est mentionné dans un papier, qui accompagne le dit ordre, ainsi qu'au jugement du dit amiral sur ces chefs : Et la cour, aiant entendu les dépositions ainsi que la défense du prisonnier, & aiant mûrement & sérieusement considéré le tout, est d'avis que l'accusation est malicieuse & mal fondée, vû qu'il a été prouvé, “ que le dit*  
*„ amiral, bien loin d'avoir laissé échapper,*  
*„ par manque de conduite ou négligence de*  
*„ devoir, les deux jours mentionnés ci-dessus,*  
*„ l'occasion de rendre un service essenciel à*  
*„ l'état, & d'avoir terni ainsi l'honneur de*  
*„ la marine britannique, s'est conduit au*

„ contraire comme un officier judicieux , brave  
 „ & expérimenté „. Par ces raisons la cour  
 absout unanimement & honorablement le dit  
 amiral Auguste Keppel des différens articles  
 de l'accusation portée contre lui ; & en con-  
 séquence il est pleinement & honorablement  
 absous par la présente.

Signé George Jackson , juge-avocat.

Et plus bas , par les 12 membres du conseil.

Après que le juge-avocat eut fait lec-  
 ture de ce jugement , sir Thomas Pye , pré-  
 sident du conseil , adressa à l'amiral Keppel ,  
 en lui remettant son épée , le petit discours  
 suivant.

Amiral Keppel , ce n'est pour moi pas peu  
 de plaisir de recevoir les ordres de la cour ,  
 à laquelle j'ai l'honneur de présider , pour vous  
 féliciter , en vous remettant votre épée , de  
 ce qu'elle vous est rendue avec tant d'honneur ,  
 espérant qu'avant peu vous serez de nouveau  
 appelé par votre Souverain à la tirer en-  
 core une fois pour la défense de votre patrie.

Cette heureuse issue du procès ne fut pas  
 plutôt connue à Portsmouth , qu'on y fut ,  
 pour ainsi dire , dans l'ivresse de la joie. L'on  
 célébra de toutes parts l'honneur , que les  
 juges , se mettant au dessus de toute in-  
 fluence , de tout intérêt personnel , venoient  
 de faire à l'accusé , à eux-mêmes , au corps  
 entier de la marine & à toute la nation.  
 Voici l'extrait des particularités , qu'on trouve  
 à ce sujet dans les avis de Portsmouth.

Aussi-tôt que le jugement fut prononcé , une ac-  
 clamati<sup>o</sup>n de joie se fit entendre dans la salle. Elle

se communiqua dans l'instant à la foule immense assemblée autour de l'hôtel : toute la ville nagea dans l'allégresse. Un coup de canon annonça l'heureuse nouvelle à Spithead. Tous les vaisseaux qui mouilloient à la rade, firent immédiatement une salve aux cris de joie de tous les équipages : les navires de la compagnie des Indes, qui étoient à l'ancre au grand banc, firent dix-neuf décharges de leur artillerie. Après avoir attendu quelque tems, l'amiral s'avança & reçut les félicitations vivement senties de la multitude de tout rang : il céda enfin aux sollicitations empressées du corps de la marine, & retourna chez lui à pied en procession, précédé d'une bande de musique & accompagné de tous les amiraux & capitaines de la flotte dans l'ordre suivant : Mr. Keppel ayant à sa droite le duc de Cumberland, frere du Roi, amiral de l'escadre bleue ; à sa gauche, le vice-amiral sir Robert Harland, qui a commandé sous lui au combat d'Ouessant ; le contre-amiral Campbell, qui a servi comme capitaine de pavillon sur la Victoire, aiant à sa droite le contre-amiral sir Edouard Hughes ; à sa gauche le général Keppel, frere de l'amiral. Ensuite venoient le duc de Richmond, le marquis de Rockingham, le comte d'Effingham & plusieurs autres seigneurs attachés au Whiggisme ; après eux, les capitaines de la flotte (à l'exception du petit nombre dévoué au parti ministériel) ; enfin un grand nombre de personnes de distinction. Tout ce cortège, même les Seigneurs de la premiere qualité, avoient à leurs chapeaux qu'ils tenoient à la main, des rubans bleus avec le nom de Keppel en caracteres d'or. Ces rubans leur avoient été distribués à cet effet par Madame la duchesse de Cumberland & par les épouses des seigneurs susmentionnés. La musique jouoit divers airs à l'honneur du héros du jour. Entré dans sa maison, il fut obligé de se montrer aux fenêtres, pour satisfaire à l'impatience qu'avoit le peuple de lui témoigner son attachement : il y parut entre le duc de Cumberland & l'amiral Harland. Il seroit superflu d'ajouter le détail de toutes les démonstrations de la joie générale.

Les effets de la nouvelle furent à-peu près

pareils en cette capitale : le propriétaire d'un de nos papiers publics, qui a fait durant tout le cours du procès les fraix de se faire informer journallement par exprès de ce qui se passoit dans l'affaire, avoit promis d'avance, qu'aussi-tôt qu'il recevroit l'avis du triomphe de l'accusé, il l'annonceroit au public par une illumination ; il a tenu parole : aiant reçu la nouvelle hier à huit heures du soir, trois colonnes pyramidales, qu'il avoit fait préparer, présenterent dans des festons illuminés des inscriptions relatives à l'occasion. Le son des cloches se fit entendre à l'instant : toute la ville fut sur pied : nombre d'habitans illuminerent leurs maisons ; d'autres y furent forcés par le peuple, qui dans l'excès de ses transports, fit ressentir les marques de sa haine à plusieurs adhérens du parti ministériel, en cassant leurs vitres & insultant leurs maisons. Le chevalier Palliser avoit prévu l'orage : l'on ôta ces jours-ci, par son ordre, son nom de sa porte, & l'on mit la maison à louer ; ce qui n'a pas empêché qu'on n'en cassât toutes les vitres. Craignant qu'on ne lui fît aussi un mauvais parti à Portsmouth, il quitta ce port *incognito* la nuit du 9 au 10 de ce mois. Le 11 au soir, son effigie a été brûlée ici sur Tower-Hill, aiant à la main un livre de loç avec une banderolle, sur laquelle étoit écrit : *Altéré par le capitaine Hood.*

On voit circuler des extraits du discours que l'amiral Keppel prononça le 30 Janvier devant le conseil de guerre. Tous ceux qui

le lisent en sont touchés autant que ceux qui l'ont entendu. Il y est reproché au chevalier Palliser d'une manière qui doit lui être sensible, *que long-tems après le combat du 27 Juillet, il a fait profession d'une amitié sincère pour Mr. Keppel; qu'il lui a écrit à diverses reprises comme à son ami, qu'il a approuvé sa conduite; qu'il a remis en mer avec lui; que le Roi ainsi que tous les ministres ont fait l'accueil le plus gracieux à Mr. Keppel; & que dans le tems qu'il croïoit pouvoir compter sur l'approbation de son maître, sur l'appui des ministres, sur la sincérité du vice-amiral son accusateur; l'on tramoit contre lui le projet de mettre sa vie en danger &c.* — L'on parle d'une accusation formelle, qui sera portée au parlement contre le comte de Sandwich, premier commissaire de l'amirauté. Le mécontentement dans la marine contre ce seigneur & contre les autres commissaires est monté à son comble; & l'on assure que le plus grand nombre des capitaines ont résolu de présenter au Roi un mémoire, pour demander leur éloignement. Depuis l'accusation intentée contre l'amiral Keppel, mylord Sandwich est devenu particulièrement l'objet de la haine publique. Après qu'on eut reçu hier au soir la nouvelle du jugement, 500 matelots se rendirent en corps à l'hôtel de l'amirauté, où il demeure, forcerent une des portes, cassèrent les vitres, & firent un feu de joie en brûlant les chaises des commissaires.

Dans le dernier Journal page 247, *Journal*, lisez *Journal*. — P. 254, c'est le rapport, lisez c'est-là le rapport. — P. 293, l. 27, *persuader*, lisez *persuadé*.

---

## T A B L E.

TURQUIE.	( <i>Constantinople.</i>	345	
POLOGNE.	( <i>Varsovie.</i>	348	
ESPAGNE.	( <i>Madrid.</i>	349	
PORTUGAL.	( <i>Lisbonne.</i>	350	
SUEDE.	( <i>Stockholm.</i>	351	
ITALIE.	( <i>Rome.</i>	355	
ALLEMAGNE.	{	<i>Berlin.</i>	356
		<i>Vienne.</i>	359
		<i>Prague.</i>	361
		<i>Dresde.</i>	362
		<i>Ratisbonne.</i>	364
		<i>Munich.</i>	367
		<i>Liege.</i>	369
PAYS-BAS.	{	<i>Amsterdam.</i>	369
		<i>Bruxelles.</i>	373
		<i>Luxembourg.</i>	375
FRANCE.	( <i>Paris.</i>	376	
ANGLETERRE.	( <i>Londres.</i>	385	